



Agriculture et Agroalimentaire Canada

Budget des dépenses
1997-1998

Un rapport sur les plans et les priorités
Document pilote

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commencant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1997

En vente au Canada par l'entremise des
librairies associées et autres libraires

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada – Édition
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N^o de catalogue BT31-2/1998-III-1
ISBN 0-660-60062-5



Agriculture et Agroalimentaire Canada

Budget des dépenses
1997-1998

Un rapport sur les plans et les priorités
Document pilote

Accordé

Avant-propos

Le Projet d'amélioration des rapports au Parlement (PARP) a été établi au Secrétariat du Conseil du Trésor pour améliorer la qualité des informations sur la gestion des dépenses transmises au Parlement et pour en moderniser le processus de préparation. Ce projet s'inscrit dans l'initiative de plus grande envergure, «Repenser le rôle de l'État», qui vise à axer sur les résultats l'information fournie au Parlement et à la rendre plus transparente.

Durant la période d'août 1995 à décembre 1996, des consultations poussées ont été menées auprès des parlementaires et des principaux intervenants dans ce dossier, pour examiner les moyens d'améliorer l'information présentée au Parlement. Il est clairement ressorti de ces consultations qu'il fallait améliorer la qualité de l'information sur la performance et que l'information sur la planification devait être axée sur les résultats, plus stratégique, communiquée clairement et orientée sur le long terme.

Le PARP comporte trois phases. En mars 1996, six ministères ont présenté une version révisée de la Partie III du Budget des dépenses principal. Ces documents répondaient aux nouvelles exigences relatives visant à axer davantage l'information sur la planification et la performance.

En juin 1996, la Chambre des communes a approuvé l'expansion du projet pilote et la présentation, à titre expérimental, de documents distincts sur la planification et la performance. En octobre 1996, pour la deuxième phase du PARP, seize ministères ont présenté des rapports de performance. Ces rapport ont été évalués et on a conclu que les informations qu'ils contenaient étaient pertinentes et opportunes. On a constaté également que la présentation continue de rapports sur la performance faisait l'objet d'un large consensus.

La présentation de Rapports sur les plans et priorités, par les seize ministères susmentionnés, constitue la troisième phase du PARP. Ces rapports, ainsi que la séparation de l'information sur la planification et la performance, seront évalués, et, si le Parlement en convient, tous les ministères et organismes présenteront au printemps un rapport sur leurs plans et priorités et, à l'automne, un rapport de performance, ce qui permettra de présenter le premier ensemble complet de rapports de performance distincts au début de l'automne de 1997.

Vous pouvez consulter les documents susmentionnés dans le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor, à l'adresse suivante : <http://www.tbs.sct.gc.ca/tb/key.html>

Veillez communiquer tout commentaire ou toute question sur cette note, ou sur le Projet d'amélioration des rapports au Parlement, par le biais du site Internet du SCT, ou à l'adresse suivante :

Secteur de la gestion des dépenses
Secrétariat du Conseil du Trésor
Ottawa (Ontario)
K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-2612

Table des Matières

I. Message du Ministre	1
II. Plans et priorités	
A. Résumé des plans et des priorités clés	5
B. Vue d'ensemble du portefeuille et du secteur	
1. Vue d'ensemble du portefeuille	9
2. Vue d'ensemble du Ministère	11
3. Vue d'ensemble du secteur agricole et agroalimentaire	14
C. Plans et priorités par champ d'activité	
1. Recherche et développement agricoles	17
2. Inspection et réglementation	24
3. Programmes économiques en agriculture et politiques	31
4. Services à l'industrie et aux marchés	37
5. Rétablissement, viabilité et développement des Prairies rurales	44
6. Gestion et services intégrés	49
7. Commission canadienne des grains	52
III. Cadre de performance	55
IV. Information supplémentaire	61

I. Message du Ministre

Le secteur agricole et agroalimentaire est immense et joue un rôle important dans l'économie et le bien-être social de notre pays. Il rapporte plus de huit pour cent du produit intérieur brut (PIB) du Canada et assure un emploi à deux millions de Canadiens, soit environ 15 p. 100 de l'ensemble des emplois du pays. Au cours des onze premiers mois de 1996, les exportations du secteur se sont élevées à 17,7 milliards de dollars, ce qui dépasse de plus de 8,4 p. 100 les ventes à l'étranger de la même période de 1995.

Lorsque je reviens sur nos réalisations de l'an dernier (notre succès obtenu lors de notre participation au Groupe spécial de l'ALENA, l'exécution efficace du Programme des paiements de transition du grain de l'Ouest d'une valeur de 1,6 milliard de dollars, la mise au point définitive de nos nouvelles ententes de sécurité, le lancement des comités d'adaptation fondés sur les collectivités, le Sommet mondial de l'alimentation, les missions commerciales rentables et les nouveaux accords commerciaux conclus avec Israël et le Chili), le volume des travaux a été considérable.

C'est là une importante prestation, mais il ne faut pas se reposer sur ses lauriers. C'est pourquoi nous avons collaboré au cours de l'année écoulée avec le secteur et les provinces à préparer la voie au secteur agricole et agroalimentaire de demain. Après la série de tables rondes tenues à travers le pays à l'automne et à l'hiver de 1995-1996, les intervenants participaient à Winnipeg, du 25 au 27 juin 1996, à la Conférence sur l'excellence en agroalimentaire, qui a abouti à la formulation d'un plan d'entreprise pour le secteur. Ce plan, qui se fonde sur les consultations menées auprès de presque 2 000 intervenants représentant toutes les parties du secteur, renferme les grandes orientations pour les années à venir.

L'objectif premier de notre système d'inspection des aliments sera toujours de veiller à la salubrité des aliments et de protéger les végétaux et la santé des animaux. L'une de mes priorités en 1997 est la création de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. En fusionnant les responsabilités qu'assument Agriculture et Agroalimentaire Canada, Santé Canada et Pêches et Océans Canada en inspection des aliments, nous cheminons vers un système d'inspection plus efficace pour le secteur et les contribuables. C'est là une des étapes à franchir sur la voie de l'établissement d'un système d'inspection vraiment canadien qui sera le symbole de la souplesse et de l'efficacité du fédéralisme canadien. En nous fondant davantage sur des connaissances et des techniques scientifiques, nous continuerons d'édifier un système qui fera du Canada beaucoup plus qu'un simple pays d'origine : il sera pour nos clients une affirmation de qualité.

Pour que le secteur agroalimentaire soit innovateur et respecte l'environnement, il est essentiel que le Ministère consacre en permanence des ressources à la recherche et au développement (R et D). Par ses principaux programmes, le Ministère continuera de

s'attacher à développer et à transférer au secteur les nouvelles technologies qui protègent les ressources naturelles de base et rehaussent la compétitivité à long terme du secteur grâce à des productions à valeur ajoutée. Il encourage également l'investissement du secteur privé en R et D et accélère le transfert de technologies innovatrices mises au point dans ses installations au moyen des fonds croissants versés au Projet de co-investissement (PC). Les fonds fédéraux consacrés au PC augmenteront tous les ans, et atteindront 35,8 millions de dollars en 1999-2000. Si le secteur continue d'y contribuer généreusement, ce montant pourrait doubler, ce qui se traduirait par une somme additionnelle de 70 millions de dollars qui serait annuellement voué à l'activité de la R et D au tournant du siècle. En outre, je suis déterminé à favoriser la participation des meilleurs jeunes cerveaux du Canada à la R et D en agroalimentaire, en les incitant à tirer parti des possibilités d'emploi suscitées par le PC et du projet interministériel baptisé « Horizons scientifiques ». Ce faisant, nous nous assurons de disposer d'une source canadienne d'expertise en techniques de pointe.

Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire continuera aussi d'accorder beaucoup d'importance à l'accroissement des possibilités commerciales du secteur agricole et agroalimentaire canadien sur les marchés intérieurs et extérieurs, en mettant l'accent sur les produits agroalimentaires à plus grande valeur.

Du côté des exportations, nous cherchons surtout à aider le secteur à réaliser son objectif, qui est de hisser les exportations agroalimentaires canadiennes à plus de 20 milliards de dollars d'ici à l'an 2000. Puisque nous sommes en bonne voie d'atteindre cet objectif, je suis persuadé que nous pourrions retrouver notre part historique de 3,5 p. 100 des marchés agroalimentaires mondiaux. Ici au pays, nous nous attachons surtout à aider le secteur agricole et agroalimentaire à atteindre une pénétration maximale de notre marché agroalimentaire intérieur de 80 milliards de dollars.

Pour susciter de nouvelles possibilités de vente chez nous et à l'étranger, AAC travaille à améliorer l'accès aux marchés par le truchement de la négociation et de la mise en oeuvre d'ententes commerciales importantes et de la suppression des irritants et des obstacles techniques au commerce. Nous cernons aussi les marchés prioritaires et prometteurs et cherchons à tirer le maximum des possibilités commerciales qu'ils offrent grâce à la prestation de services commerciaux améliorés, à la diffusion de renseignements à jour sur les marchés et à l'exécution de programmes d'aide à la préparation à exporter aux échelons régional et national.

Pour que le secteur agricole et agroalimentaire canadien jouisse de la meilleure capacité concurrentielle possible en vue de tirer profit des nouvelles possibilités commerciales, le Ministère estime prioritaire de l'aider à attirer des capitaux. À cette fin, il conçoit des activités qui amélioreront le climat des investissements et feront du secteur agroalimentaire canadien une cible de choix pour les investisseurs intérieurs et

internationaux; en outre, il soutient les investisseurs éventuels dans les secteurs d'intérêt stratégique pour le Canada.

Nous poursuivons également une importante réforme des politiques qui établira les assises nécessaires à la prospérité du secteur. Ainsi, nous avons modifié le système de transport des grains dans l'ouest du Canada et avons versé plus de 1,9 milliard de dollars pour faciliter son adaptation. L'un de mes objectifs pour l'an prochain est de poursuivre la transformation du secteur des grains pour qu'il reste vigoureux et dynamique. Dans la foulée de l'une des consultations les plus vastes qui ait été menée dans l'histoire du secteur des grains de l'Ouest, nous réformerons le système de mise en marché des grains qu'exploite la Commission canadienne du blé (CCB). Les changements que l'on projette d'apporter à la CCB (notamment un nouveau conseil d'administration, l'assouplissement du mode de fonctionnement qui permettra à la Commission de payer plus rapidement les producteurs, l'habilitation des agriculteurs avec plus de pouvoir décisionnel et la tenue d'un vote sur la mise en marché de l'orge) visent à donner aux agriculteurs davantage voix au chapitre dans le fonctionnement d'un organisme qui est une véritable réussite au Canada. Nous donnerons également suite à notre engagement de vendre le parc de wagons-trémies de l'État.

Les autres priorités pour l'année comprennent : regrouper toutes les provinces dans un cadre vraiment canadien de sécurité du revenu, élaborer une politique laitière à long terme qui créera un cadre prévisible pour tous les intervenants du secteur, mettre en oeuvre notre stratégie de développement durable et oeuvrer judicieusement pour que les politiques gouvernementales soient sensibles aux besoins du secteur agricole et agroalimentaire, voilà autant de priorités que nous poursuivrons au cours de l'année à venir.

Outre mes responsabilités dans le domaine agricole et agroalimentaire, le Premier ministre m'a également prié de remplir le rôle de ministre responsable, devant le Cabinet, de la promotion du renouveau économique du Canada rural. Dans le cadre de notre programme de renouveau, nous avons soutenu activement les activités d'adaptation dirigées par le secteur au moyen du Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR), d'une valeur de 240 millions de dollars.

Le Canada rural est plus diversifié que le secteur agricole du pays : il englobe les forêts, les mines, le tourisme et beaucoup d'autres industries et petites et moyennes entreprises. Les collectivités rurales ont le potentiel de jouer un rôle encore plus important dans le renforcement du bien-être économique du Canada. Toutefois, pour réaliser ce potentiel, elles doivent relever des défis qui leur sont propres, surtout en ce qui a trait à l'éloignement et à l'accès à l'information. Les efforts du fédéral à ce chapitre sont concentrés dans quatre grands domaines : amélioration de l'accès à l'information; élargissement de l'accès au capital; promotion des partenariats ruraux; amélioration du cadre réglementaire.

En fournissant aux résidents et aux entrepreneurs ruraux les outils dont ils ont besoin pour tirer le meilleur parti possible des possibilités qui s'offrent à eux, nous assurerons un avenir viable aux collectivités rurales et aux générations à venir de jeunes ruraux.

Enfin, nous envisageons différentes façon d'améliorer la gestion interne du Ministère. Au cours des derniers mois, nous avons entrepris un examen important de nos services d'administration et de gestion et nous en appliquerons les recommandations au cours de l'année à venir. Cette année, nous mettrons en oeuvre un nouveau système de gestion axé sur les résultats qui nous permettra de faire rapport aux Parlementaires, aux collectivités agricoles et agroalimentaires du pays et aux Canadiens en général en nous fondant sur des sphères d'activité et des objectifs clairement définis. On trouvera dans la Partie III une description de notre projet de cadre de planification à propos duquel nous tiendrons plus de consultations au cours des mois à venir. Nous voulons nous assurer que sa conception est sensée et constitue un fondement raisonnable de planification et de présentation de rapports.

À l'approche du 21^e siècle, j'aimerais que l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne se hisse au rang des quatre ou cinq premiers secteurs de l'économie nationale, produise davantage d'activités innovatrices et d'investissements, stimule la croissance du secteur primaire et du secteur de la transformation (plus grande valeur), exporte davantage et crée des emplois pour le Canada de demain. Cet objectif est ambitieux, mais j'estime qu'il est parfaitement réalisable si, ensemble, nous savons où nous allons et nous sommes déterminés à faire ce qu'il faut pour y arriver.

II. Plans et priorités

A. Résumé des plans et des priorités clés

Agriculture et Agroalimentaire Canada projette de dépenser 1 757,2 milliard de dollars en 1997-1998. Le tableau ci-dessous donne, dans les grandes lignes, les priorités clés et les plans du Ministère pour cet exercice et pour les deux prochains. La section C renferme de plus amples renseignements à ce sujet.

Priorités clés	Plans et résultats clés
Développer les marchés extérieurs et intérieurs	<ul style="list-style-type: none">• Créer ou élargir des marchés pour les produits agroalimentaires canadiens dans le cadre de plusieurs adhésions à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et par l'application efficace d'accords commerciaux régionaux ou bilatéraux (p. 38)• Protéger résolument les gains réalisés pour accéder à des marchés en réglant promptement les problèmes d'accès, et en recourant, au besoin, aux modalités de règlement des différends (p. ex l'Interdit de l'Union européenne sur la viande traitée aux hormones) (p. 38)• Mise au point d'objectifs stratégiques et de plans d'action à moyen terme pour huit marchés prioritaires et dix marchés naissants qui créeront de partenariats solides avec le secteur privé dans le but de réaliser nos objectifs commerciaux (p. 40)• Promouvoir les politiques et les occasions d'investissement de manière à attirer et à maintenir les capitaux étrangers et intérieurs dans le secteur agricole et agroalimentaire canadien (p. 41)• Préserver et rehausser la réputation enviable des fournisseurs de produits de qualité de tout premier ordre dont jouit le Canada à l'échelle internationale, grâce aux activités d'inspection de renommée mondiale du Ministère (p. 24)

Priorités clés

Plans et résultats clés

Base solide pour le secteur agricole et agroalimentaire et les collectivités rurales

- Poursuivre la réforme des mécanismes de sécurité du revenu (p. 31) en :
 - misant sur le principe de “ferme complète”
 - concluant des ententes bilatérales avec les provinces;
 - mettant en oeuvre les nouvelles orientations de l'Assurance-récolte et améliorant la conception et la prestation du programme CSRN; et
 - faisant la promotion des outils de gestion des risques du secteur privé
- Collaborer avec le secteur à la mise en place d'un système de gestion de l'offre vigoureux et facilement adaptable à l'intention des producteurs (p. 34)
- Mettre en oeuvre les réformes de la Commission canadienne du blé qui se rattachent à sa direction et à son obligation de rendre des comptes, à l'assouplissement de ses opérations, à une trésorerie plus rapide et à une participation plus active des producteurs à la prise des décisions (p. 33)
- Dispenser une aide financière et technique qui permettra de surmonter les contraintes pour la croissance des collectivités rurales, et améliorer l'infrastructure rurale (p. 47)
- Assurer un meilleur accès des Canadiens des régions rurales aux services gouvernementaux, aux technologies de l'information et des communications, aux capitaux et à de bons programmes de perfectionnement à l'intention des jeunes Canadiens (p. 34)

Priorités clés	Plans et résultats clés
<p>Innovation pour le développement économique et la protection de l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer de la recherche et du développement sur des variétés végétales et des systèmes de production et de protection qui permettront d'ajouter de la valeur et de la qualité aux produits existants ou de créer des produits complètement nouveaux (p. 17) • Combiner au montant maximum de 35,8 millions de dollars que le Ministère versera au Projet de co-investissement d'ici 1999-2000, la participation du secteur, si elle continue d'être vigoureuse, pourrait entraîner des investissements annuels supplémentaires de plus de 70 millions en R et D d'ici au tournant du siècle (p. 23) • Dispenser des services et des technologies pour la conservation des ressources génétiques végétales, animales et microbiennes et des ressources pédologiques, hydriques et atmosphériques (p. 19) • Enquêter sur les problèmes réels et éventuels de dégradation des terres et favoriser les pratiques de développement durable dans ces régions (p. 45)
<p>Préserver la salubrité et la qualité élevée des produits agricoles et agroalimentaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) afin d'assurer une approche intégrée à l'inspection fédérale (p. 26) • Poursuivre les travaux sur le projet mixte (fédéral-provincial-municipal) de Système canadien d'inspection des aliments (SCIA) (p. 28) • Élaborer des programmes d'inspection des aliments qui se fondent sur les principes de gestion des risques et sur le système internationalement reconnu d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques (HACCP) (p. 27) • Évaluer et atténuer les menaces (maladies non justiciables de quarantaine) qui visent les productions végétales et animales, et soutenir la recherche sur les maladies justiciables de quarantaine et leur diagnostic (p. 17)

Priorités clés

Plans et résultats clés

Une infrastructure efficace pour le Ministère en prévision du 21^e siècle

- Soutenir le lancement de l'ACIA et veiller à l'utilisation la plus efficace possible des ressources communes (p. 51)
- Élaborer et mettre en oeuvre un système intégré de gestion des ressources financières et matérielles (p. 50)
- Mettre en oeuvre le cadre proposé de performance (p. 55)

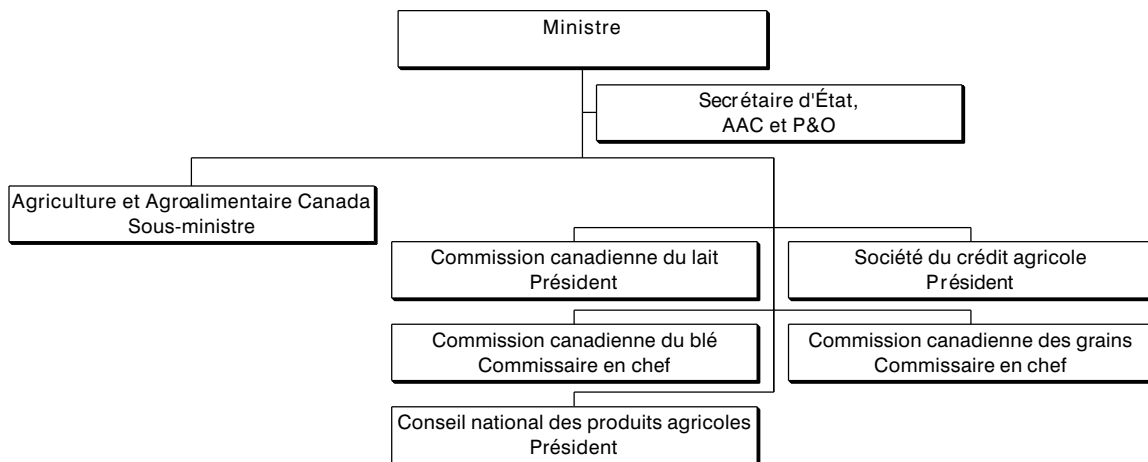
B. Vue d'ensemble du portefeuille et du secteur

1. Vue d'ensemble du portefeuille

Mandat du Ministre

Le Ministre a pour mandat de favoriser le développement, l'adaptation et la compétitivité du secteur agricole et agroalimentaire en appliquant les lois énumérées dans Partie IV. Voici l'organigramme du portefeuille du Ministre :

L'organigramme du portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire



Agriculture et Agroalimentaire Canada favorise le développement, l'adaptation et la compétitivité du secteur agricole et agroalimentaire grâce à des politiques, à des programmes et à des services qui visent à l'aider à optimaliser le rôle qu'il joue dans la poursuite des objectifs économiques et environnementaux du Canada, tout en assurant des revenus équitables aux producteurs et aux transformateurs.

Le Conseil national des produits agricoles conseille le Ministre sur toutes

les questions liées à l'établissement et au fonctionnement des offices nationaux créés en vertu de la Loi sur les offices des produits agricoles. Il suit de près les offices nationaux et s'assure que leurs opérations sont conformes aux dispositions de la Loi; il collabore également avec eux à favoriser la mise en marché efficace des produits agricoles aux échelles interprovinciale et internationale.

Le portefeuille du Ministre englobe trois sociétés d'État.

La Société du crédit agricole dispense des services financiers spécialisés aux exploitants agricoles canadiens et aux entreprises connexes du Canada rural.

La Commission canadienne du lait coordonne la gestion de l'offre à l'échelle nationale pour la production de lait de transformation et établit un contingent de mise en marché de ce type de lait à l'échelle nationale. Le contingent national est ensuite réparti entre les provinces selon les dispositions du Plan national de commercialisation du lait. La Commission s'occupe également de fixer les prix nationaux des classes spéciales de lait et administre le système de mise en commun des revenus.

Pour le compte des producteurs de grains de l'ouest du Canada, la Commission canadienne du blé (CCB) est la seule coopérative de vente à guichet unique du blé et de l'orge des Prairies à l'étranger et aussi destinée à la consommation domestique. Les grandes réformes apportées au fonctionnement et à la direction de la CCB seront mises en oeuvre pendant la période de planification.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le fonctionnement des sociétés d'État, il suffit de consulter leurs plans d'activités, leurs rapports annuels et d'autres publications. Voir la liste des références figurant dans Partie IV.

2. Vue d'ensemble du Ministère

Notre objectif est de promouvoir et d'appuyer un secteur agricole et agroalimentaire prospère, concurrentiel et réceptif à la demande du marché, qui :

- est rentable;
- répond aux besoins alimentaires et non alimentaires en constante évolution des marchés intérieurs et extérieurs;
- est moins tributaire du soutien de l'État;
- contribue au bien-être de tous les Canadiens et Canadiennes et à la qualité de vie des collectivités rurales et
- réalise:
 - une sécurité financière des producteurs;
 - une protection de l'environnement;
 - un approvisionnement d'aliments sains et de première qualité.

Le tableau suivant donne une vue d'ensemble des besoins budgétaires du Ministère. Les fonds nécessaires aux

« projets à approuver » seront sollicités par voie d'un budget supplémentaire. Le tableau tient également compte de la décision, annoncée dans le discours du budget, d'éliminer les subventions visant le lait de transformation à compter de 1997-1998 et de réduire les dépenses pour 1998-1999 d'une autre tranche de 51,4 millions de dollars. Sur ce montant, des économies de 33 millions pourront être réalisées grâce à l'élimination du chevauchement et du double emploi dans les activités fédérales d'inspection des aliments que rendra possible la création de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. AAC épargnera le montant restant (18,4 millions de dollars) en améliorant son efficacité administrative et en apportant d'autres rajustements à ses programmes. Les mesures requises seront annoncées au cours de l'année et feront l'objet d'un rapport dans le Budget des dépenses principal de 1998-1999.

Dépenses prévues – Agriculture et Agroalimentaire Canada

(Millions de dollars)	1996-1997*	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Dépenses brutes prévues	2 769,5	1 640,9	1 503,9	1 297,7
Moins: Recettes à valoir sur les Crédits	133,5	138,3	138,4	137,6
Plus: Projets à approuver		254,6	235,7	309,2
Dépenses nettes prévues	2 636,0	1 757,2	1 601,2	1 469,3
Moins: Recettes versée dans le Trésor	210,3	160,1	125,8	99,6
Plus: Coûts des services dispensés par d'autres ministères	57,1	51,1	S/O	S/O
Coût net pour le Ministère	2 482,8	1 648,2	1 475,4	1 369,7
Équivalents temps plein	10 057	9 481	9 059	9 050

S/O Sans objet

* Tient compte des changements apportés lors de la mise à jour en cours d'exercice.

Nota: La baisse appréciable dans les dépenses prévues entre 1996-1997 et 1997-1998 résulte de l'achèvement des subventions aux propriétaires de l'Ouest en vertu du Programme de transition pour le grain de l'Ouest afin de compenser une réduction de l'évaluation foncière suite à des initiatives de réforme du transport (709 millions de dollars), de même qu'une incidence continue des réductions des dépenses annoncées dans le budget de 1995.

Le Ministère se compose de neuf directions générales qui dispensent une large gamme de programmes. Voir Partie IV pour l'organigramme du Ministère et la liste de ses personnes-ressources.

Pour fins de rapport au Parlement, les programmes du Ministère ont été subdivisés en sept activités. Nous sommes en voie d'élaborer un nouveau cadre de performance qui régira tant la présentation de rapports au Parlement et aux autres intervenants que les systèmes internes de gestion et de responsabilité du Ministère.

Le projet de cadre est décrit dans ses grandes lignes à la Partie III. Nous comptons consulter les Parlementaires et les autres parties intéressées sur nos projets de champs d'activité, de résultats clés prévus et de mesures de la performance; nous espérons que le Rapport sur les plans et les priorités de 1998-1999 se fondera sur la nouvelle structure. Le reste du présent rapport suit toutefois la structure actuelle des activités de programme.

Les sept grandes activités du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada sont les suivantes :

- Recherche et développement agricoles;
- Inspection et réglementation;
- Programmes économiques en agriculture et politiques;
- Services à l'industrie et aux marchés;
- Rétablissement, viabilité et développement des Prairies rurales;
- Gestion et services intégrés;
- Commission canadienne des grains.

Dépenses prévues par activité

(Millions de dollars)	1996-1997*	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Recherche et développement agricoles	293,8	255,1	255,3	247,3
Inspection et réglementation	245,1	221,2	175,6	173,4
Programmes économiques en agriculture et politiques	1 082,1	751,4	687,0	530,1
Services à l'industrie et aux marchés	142,5	126,5	110,6	106,7
Rétablissement, viabilité et développement des Prairies rurales	803,6	64,5	73,0	42,5
Gestion et services intégrés	69,7	84,9	64,8	58,8
Commission canadienne des grains	(0,8)	(1,0)	(0,8)	1,3
Total partiel	2 636,0	1 502,6	1 365,5	1 160,1
Plus: Projets à approuver		254,6	235,7	309,2
Total des dépenses prévues	2 636,0	1 757,2	1 601,2	1 469,3

* Tient compte des changements apportés lors de la mise à jour en cours d'exercice.

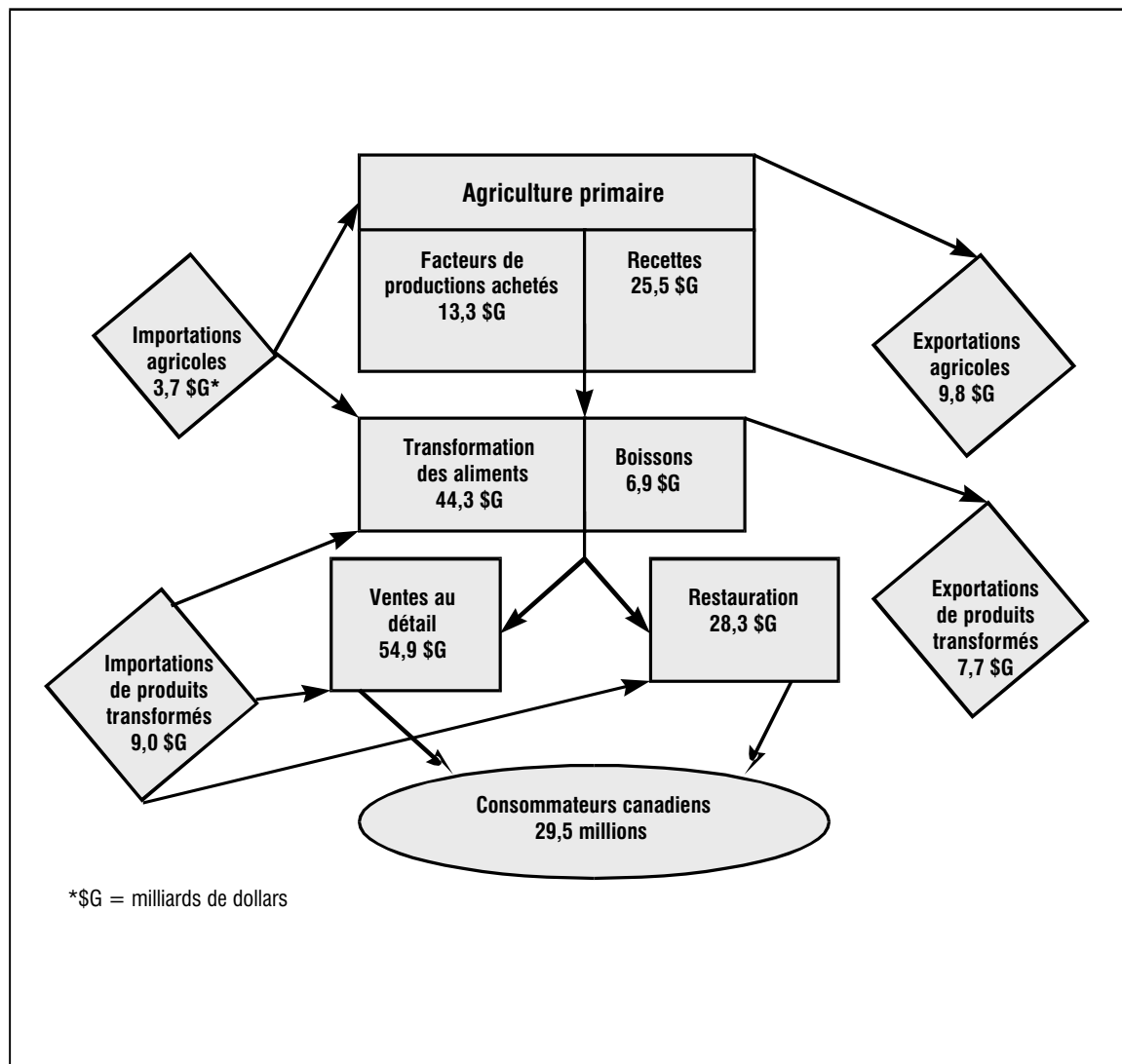
Nota : La réduction apparente dans les dépenses prévues entre 1996-1997 et 1997-1998 pour l'activité des Programmes économiques en agriculture et politiques est due au fait qu'une importante partie des fonds pour les projets à approuver en 1997-1998 et exercices futures subviendra aux prochains programmes de sécurité et d'adaptation. La réduction au cours de la même période pour l'activité Rétablissement, viabilité et développement des prairies rurales résulte des paiements uniques versés aux propriétaires de l'Ouest en vertu du Programme des paiements de transition pour le grain de l'Ouest.

3. Vue d'ensemble du secteur agricole et agroalimentaire

Aux fins de la présente analyse, le secteur agroalimentaire se subdivise en cinq composantes ou niveaux :

- facteurs de production (agro-fournitures)
- agriculture primaire
- transformation des aliments et des boissons
- distribution, vente en gros et vente au détail
- Restauration

Aperçu du secteur agroalimentaire — Valeur des transactions (1995)

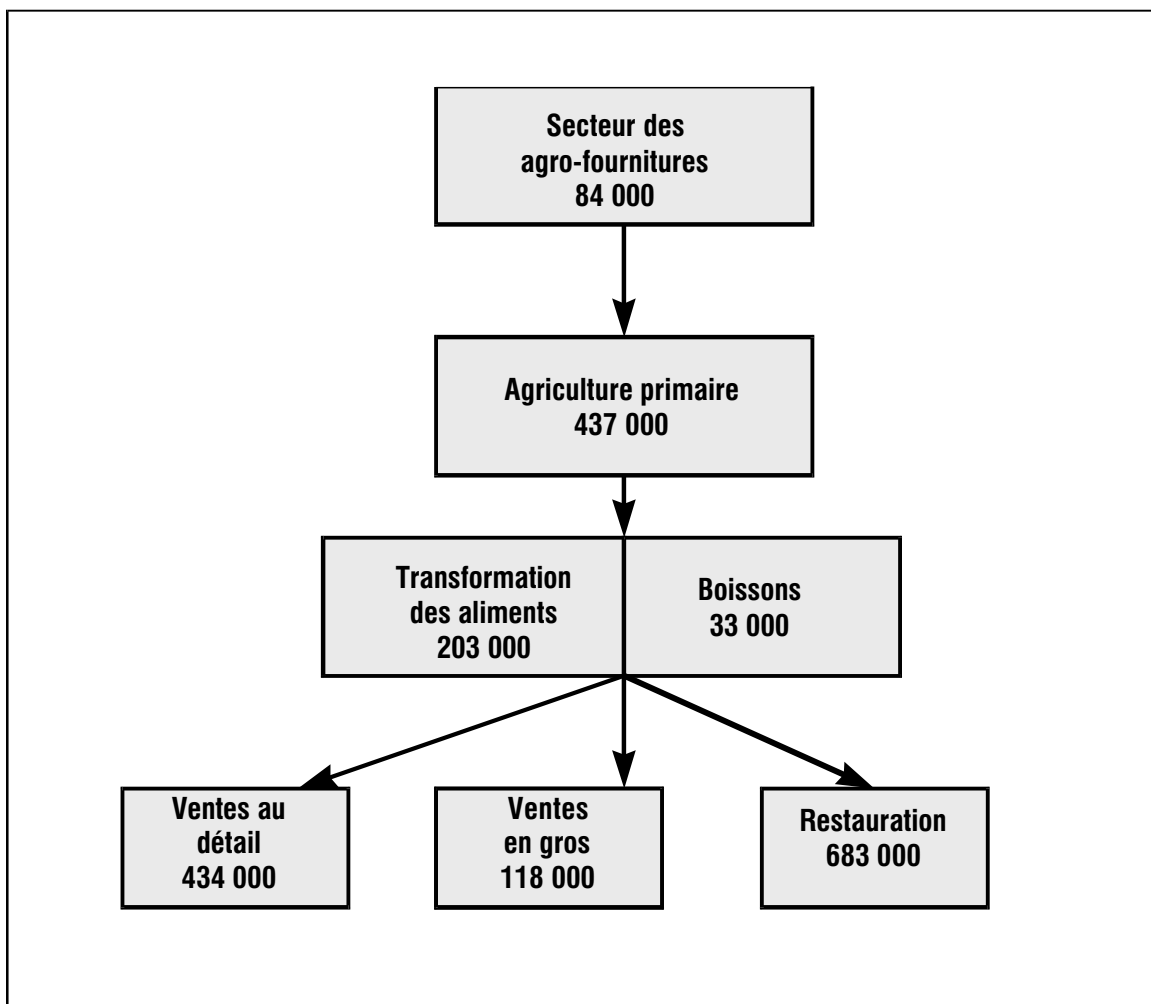


Croissance économique et emplois : faits saillants

- En 1995, le secteur agroalimentaire a rapporté 8,7 p. 100 du PIB (produit intérieur brut) global du Canada et a fourni 14,8 p. 100 du nombre total d'emplois. Les deux secteurs sur lesquels AAC se concentre surtout, à savoir l'agriculture primaire et la transformation des aliments et des boissons, ont représenté 4,5 p. 100 du PIB total du pays et assuré quelque 673 000 emplois (4,9 p. 100 des emplois totaux).

- L'Ontario et le Québec sont le théâtre, en valeur absolue, de l'activité économique la plus intense dans le secteur agroalimentaire, surtout au chapitre de la transformation des aliments et des boissons. Toutefois, sur la scène provinciale, c'est en Saskatchewan et à l'Île-du-Prince-Édouard que le secteur agroalimentaire revêt le plus d'importance.

Vue d'ensemble de l'emploi dans le secteur agroalimentaire (1995)



Commerce extérieur en agroalimentaire : faits saillants

- En 1995, le commerce extérieur en agroalimentaire représentait quelque 7,1 p. 100 des échanges globaux de marchandises. Les exportations et les importations de produits agroalimentaires ont continué d'augmenter en valeur absolue, les ventes de produits en vrac représentant le gros des exportations (41 p. 100) et les achats de produits de consommation, de valeur plus élevée, la majorité des importations (68 p. 100).
- Les États-Unis sont notre plus gros partenaire commercial : ils absorbent 50 p. 100 de l'ensemble de nos exportations agricoles et agroalimentaires et 59 p. 100 de nos importations globales en proviennent. Depuis 1990, le Canada est passé, vis-à-vis de ce pays, d'une situation d'importateur net de produits agricoles et agroalimentaires à celle d'exportateur net.
- À l'échelle mondiale, l'excédent de notre balance commerciale nette en produits agricoles et agroalimentaires a fléchi quelque peu en 1993, mais s'est accru en 1994 et 1995.

Investissements : faits saillants

- Au cours des cinq dernières années, la valeur des investissements étrangers dans le secteur de la transformation canadienne des aliments et des boissons a augmenté de plus de 50 p. 100, soit beaucoup plus que dans un grand nombre d'autres composantes du secteur manufacturier.
- Les investissements dans le secteur des aliments et des boissons dépassent maintenant deux milliards de dollars par année. Le gros de ces investissements vise à répondre aux besoins quantitatifs et qualitatifs des marchés extérieurs.
- La cadence des nouveaux investissements des entreprises canadiennes de production d'aliments et de boissons se compare favorablement à celle de leurs homologues américaines. Dans les deux pays, elles consacrent environ 3,3 p 100 de la valeur de leurs expéditions à l'investissement.

C. Plans et priorités par champ d'activité

1. Recherche et développement agricoles

Le mandat d'AAC en matière de recherche et de développement (R et D) est le suivant :

Améliorer la compétitivité du secteur agricole et agroalimentaire canadien par le développement et le transfert de technologies novatrices

AAC met l'accent sur des activités de R et D qui sont importantes pour le pays, mais que le secteur privé ne pourrait exécuter seul de façon rentable. Au lieu de concurrencer le secteur privé dans les domaines où celui-ci est intéressé et apte à mener des activités de R et D, le Ministère collabore avec lui là où leurs points forts respectifs se complètent et où il est nécessaire de partager les risques. En conséquence, les activités ministérielles de R et D jouent un rôle fondamental en aidant l'industrie agroalimentaire à protéger l'environnement et à demeurer compétitive à long terme.

Au cours de la période 1997-2000, les priorités en matière de R et D demeureront axées sur les compétences fondamentales de nos installations de recherches :

- La salubrité de l'approvisionnement alimentaire représente pour l'industrie agroalimentaire canadienne une condition préalable de son accès aux marchés. La réputation enviable de cette industrie rassure les consommateurs canadiens et représente un avantage décisif sur les marchés
- La valeur ajoutée à la production agroalimentaire canadienne, qu'il s'agisse de produits industriels alimentaires ou non alimentaires, revêt une importance croissante. Une fois que le pays s'est doté d'un approvisionnement alimentaire de qualité (p. ex. des cultures exemptes de maladies importantes et produites

mondiaux. Voici les objectifs essentiels des travaux spécialisés de R et D du Ministère dans le domaine de la santé et de la salubrité :

- favoriser la salubrité des aliments (p. ex. en réduisant les risques de présence de toxines dans les aliments);
- identifier les ennemis exotiques des végétaux (p. ex. les nouvelles maladies des plantes);
- lutter contre les ennemis des végétaux au pays (p. ex. en créant des variétés résistantes à certaines maladies);
- protéger l'environnement (p. ex. protéger les sols par la rotation des cultures).

PROGRAMME DE LA DIRECTION GÉNÉRALE		CENTRES DE RECHERCHES																
		RÉGION DE L'EST							RÉGION DE L'OUEST									
		CENTRE DE RECHERCHES DE ST.-JOHN'S	CENTRE DE RECHERCHES DE CHARLOTTETOWN	CENTRE DE RECHERCHES ALIMENTAIRES ET HORTICOLES DE L'ATLANTIQUE (KENTVILLE)	CENTRE DE RECHERCHES DE FREDERICTON	CENTRE DE RECHERCHES ET DE DÉVELOPPEMENT SUR LES SOLS ET LES CULTURES (SAINTE-FOY)	CENTRE DE RECHERCHES ET DE DÉVELOPPEMENT SUR LES BOVINS LAITIERS ET LES PORCS (LENNOXVILLE)	CENTRE DE RECHERCHES ET DE DÉVELOPPEMENT SUR L'HORTICULTURE (SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU)	CENTRE DE RECHERCHES ET DE DÉVELOPPEMENT SUR LES ALIMENTS (SAINT-HYACINTHE)	CENTRE DE RECHERCHES SUR LA LUTTE ANTIPARASITAIRE (LONDON)	CENTRE DE RECHERCHES SUR LE CULTURES DE SERRE ET DE TRANSFORMATION (HARROW)	CENTRE DE RECHERCHES DE L'EST SUR LES CÉRÉALES ET LES OLÉAGINEUX (OTTAWA)	CENTRE DE RECHERCHES SUR LES CÉRÉALES (WINNIPEG)	CENTRE DE RECHERCHES DE BRANDON	CENTRE DE RECHERCHES DE SASKATOON	CENTRE DE RECHERCHES SUR L'AGRICULTURE DES PRAIRIES SEMI-ARIDES (SWIFT CURRENT)	CENTRE DE RECHERCHES DE LETHBRIDGE	CENTRE DE RECHERCHES DE LACOMBE
RESSOURCES	TERRES	●			●	●			●	●	●		●	●	●	●	●	●
	MATÉRIEL GÉNÉTIQUE, LUTTE ANTIPARASITAIRE ET BIOLOGIQUE				●					●	●			●		●		●
PRODUCTIONS VÉGÉTALES	CÉRÉALES		●			●					●	●	●	●	●	●	●	
	OLÉAGINEUX									●	●	●	●	●	●	●	●	
	FOURRAGES	●	●			●			●				●	●	●	●	●	●
	GRANDES CULTURES								●			●		●	●	●	●	
	LÉGUMES	●	●	●	●		●		●	●					●	●	●	●
	FRUITS DE VERGER ET PETITS FRUITS			●			●		●								●	
PRODUCTIONS ANIMALES	PLANTES ORNEMENTALES							●				●						
	BOVINS DE BOUCHERIE				●		●						●			●		
	BOVINS LAITIERS						●											
	PORCS						●											
	VOLAILLES																●	
ALIMENTS	AUTRES ANIMAUX															●		
	PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE ET PROCÉDÉS						●									●		
	PRODUITS D'ORIGINE VÉGÉTALE ET PROCÉDÉS		●				●	●	●				●				●	
	PRODUITS PROCÉDÉS NON ALIMENTAIRES ET PROCÉDÉS	●					●	●										●

sans porter atteinte à la santé humaine ni à l'environnement), il est possible d'y ajouter de la valeur. La R et D nous permettent de valoriser les produits existants et d'en rehausser la qualité, ou d'en créer d'entièrement nouveaux qui s'imposeront sur les marchés intérieurs et extérieurs.

Expertise scientifique fondamentale

Le regroupement des activités de R et D, accéléré par les recommandations de l'Examen des programmes, se poursuivra dans 18 centres de recherches tels qu'illustrés au tableau précédent au cours de 1997-1998. Chacun d'eux possédera sa vocation et ses compétences scientifiques propres; en outre, il sera situé dans une région où l'un ou l'autre segment de l'industrie agroalimentaire possède d'importants atouts et avantages relatifs.

Dans chacun de ces secteurs, les résultats clés prévus pour les trois prochaines années s'énoncent comme suit :

Chaque centre de recherches spécialisées fait partie d'un réseau national qui relie entre eux les chercheurs et les entreprises des régions du pays où l'industrie joue un rôle important dans l'économie canadienne.

Tandis que les activités de R et D du Ministère contribuent en bout de ligne à l'avancement de la science et à l'amélioration de la qualité de vie des Canadiens, notre mission consiste à exécuter des travaux de R et D pour soutenir la position concurrentielle de l'industrie agroalimentaire.

De façon à répondre aux besoins commerciaux d'une vaste clientèle, les activités de R et D du Ministère sont réparties dans quatre secteurs de produits.

Secteur de produits	Produits prévus	Clients
Services et technologies pour préserver la qualité des sols, de l'eau et de l'air, de même que les ressources génétiques végétales, animales et microbiennes	Établissement de banques de gènes propres à certaines cultures, là où celles-ci revêtent une importance économique pour une région (p. ex. banque de gènes pour les céréales à Winnipeg, banque de matériel génétique pour la pomme de terre à Fredericton) Mesures de la croissance des cultures et de l'utilisation de l'eau à partir de données satellites, obtenues grâce à la participation à une expérience internationale en climatologie	Producteurs Agrinégoco Gouvernement

Secteur de produits	Produits prévus	Clients
Services et technologies pour préserver la qualité des sols, de l'eau et de l'air, de même que les ressources génétiques végétales, animales et microbiennes (suite)	Création de marqueurs pour les gènes de la résistance à certaines maladies fongiques	
Nouvelles variétés culturales et nouveaux systèmes de production et de protection faisant appel à des méthodes biotechnologiques et classiques avancées	<p>D'ici à 1998, certification d'une nouvelle variété de blé d'hiver appelée AC Cartier, qui s'est signalée par ses rendements élevés, son poids spécifique, son poids d'amandes et son rendement en farine</p> <p>Mise au commerce d'AC Harper, une variété nouvellement enregistrée d'orge à haut rendement résistante à la tache pâle et affichant une bonne qualité fourragère, comme semence contrôlée d'ici à 1999</p> <p>Création de matériel génétique nouveau possédant des aptitudes agronomiques et les caractères d'utilisation finale recherchés pour le blé roux vitreux de printemps, le blé de printemps des Prairies canadiennes et le blé dur ambré</p>	<p>Producteurs</p> <p>Transformateurs</p> <p>Agrinégoco</p> <p>Acheteurs étrangers</p> <p>Gouvernement</p>
Nouveaux systèmes de production et de protection animales faisant appel à des méthodes biotechnologiques et classiques avancées	Évaluation de la viabilité commerciale d'un système prototype pour la détection du stress chez les animaux avant leur mise au marché	<p>Producteurs</p> <p>Transformateurs</p> <p>Agrinégoco</p> <p>Gouvernement</p>

Secteur de produits	Produits prévus	Clients
Nouveaux systèmes de production et de protection animales faisant appel à des méthodes biotechnologiques et classiques avancées (suite)	<p>Mise au point d'un test de diagnostic du gène à l'origine du syndrome de la viande exsudative chez le porc, test que l'industrie utilise actuellement pour dépister les sujets porteurs dans les troupeaux de porcs de race</p> <p>Mise au point de nouvelles technologies et pratiques de surveillance du cycle de reproduction des bovins de boucherie afin de réduire le taux d'infécondité</p>	
Produits alimentaires et non alimentaires et procédés	<p>Mise au point de procédés pour extraire des additifs pour l'alimentation humaine et animale de la chicorée, une substance jadis considérée comme un succédané inférieur du café</p> <p>Évaluation d'un système de lutte biologique faisant appel à l'acide lactique pour prévenir l'altération du boeuf haché réfrigéré</p>	<p>Producteurs</p> <p>Transformateurs</p> <p>Consommateurs</p> <p>Agrinégoco</p> <p>Gouvernement</p>

Profiter des avantages du partenariat

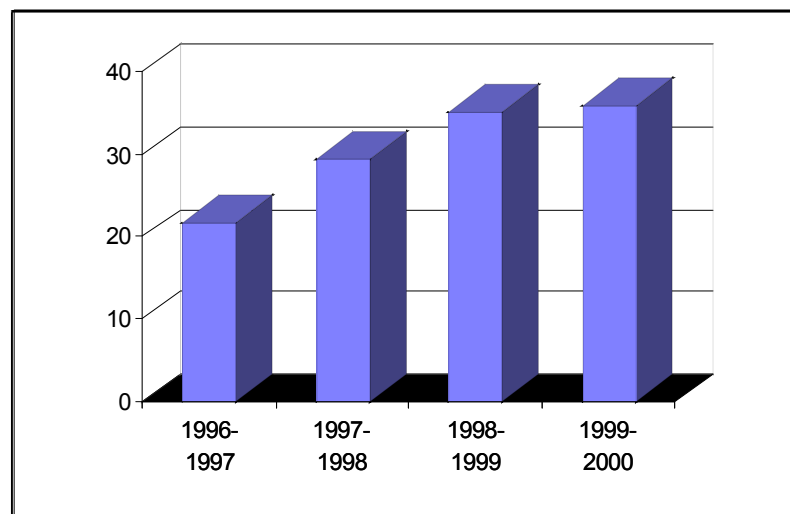
Au cours des années à venir, nous mettrons l'accent sur la création de partenariats pour donner un élan d'innovation à l'économie canadienne. À cette fin, nous faisons participer nos clients à la prise de décisions en matière d'investissement. En partageant l'information, nous pouvons prendre des décisions éclairées. Le partage de l'information s'entend de :

- la consultation avec les clients et les partenaires de recherche;
- la création d'un conseil consultatif dirigé par la clientèle à la Direction générale de la recherche;
- la création d'un comité consultatif pour chaque centre de recherches;
- l'adhésion au Conseil de recherches agroalimentaires du Canada;

- la participation régulière des clients aux examens portant sur les centres de recherches.

Grâce au cofinancement des activités de R et D, nous partageons avec l'industrie les coûts et les avantages de la mise au point et de la commercialisation d'innovations. Dans le but de stimuler l'investissement du secteur privé dans les activités de R et D agroalimentaires et d'accélérer le transfert technologique, le gouvernement injecte des fonds de plus en plus importants dans le Projet de co-investissement pour la période de 1997 à 2000. En accordant les activités de R et D avec les signaux du marché, notre approche assure la pertinence de ces activités pour nos clients et le transfert de nouvelles connaissances ou technologies à ceux qui s'engagent à les appliquer sur le marché.

Enveloppe budgétaire du Projet de co-investissement



Résultat clé prévu :

- Étant donné que la contribution financière du Ministère au Projet de co-investissement pourrait atteindre 35,8 millions de dollars en 1999-2000, le maintien de l'intérêt du secteur pourrait se traduire par des investissements supplémentaires annuels de plus de 70 millions de

dollars dans la R et D agroalimentaires d'ici au tournant du siècle. L'enveloppe budgétaire telle qu'illustrée par le diagramme à la page précédente comprend la part de financement de 10 p. 100 qu'assume la Direction générale de la production et de l'inspection des aliments.

Dépenses prévues — Recherche et développement agricoles

(Millions de dollars)	1996-1997*	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Dépenses prévues	293,8	255,1	255,3	247,3
Équivalents temps plein	2 639	2 314	2 314	2 314

*Tient compte des changements apportés lors de la mise à jour en cours d'exercice.

2. Inspection et réglementation

Le mandat de l'Inspection et réglementation d'AAC s'énonce comme suit :

Surveiller et assurer la conformité du secteur aux normes gouvernementales de salubrité et de qualité des aliments et prévenir les fraudes commerciales; combattre les maladies et ennemis des animaux et des végétaux d'importance économique; réglementer les produits végétaux

Grâce à l'exercice de ce mandat, les consommateurs pourront compter sur un approvisionnement d'aliments sains et l'industrie agroalimentaire jouira d'un accès élargi aux marchés étrangers.

La santé et la salubrité, la prévention des fraudes et la lutte contre les maladies et les ennemis des animaux et des végétaux seront les éléments clés de l'activité.

Dans le but de maintenir un système efficace et efficient d'inspection des aliments et de sauvegarder la réputation enviable du Canada à l'échelle internationale, l'activité « Inspection et réglementation » doit s'adapter à une nouvelle réalité qui comporte, entre autres défis, la rationalisation de l'industrie, la libéralisation du commerce mondial, l'intensification de la concurrence internationale, les nouvelles exigences à l'importation des partenaires commerciaux traditionnels, les progrès technologiques et scientifiques, les compressions budgétaires et les préoccupations du public au sujet de la qualité des aliments et de l'environnement.

Initiatives pour améliorer le service et composer avec les compressions budgétaires

Plan d'agencement des activités et restrictions financières : Le Plan d'agencement des activités (PAA) définit les grandes orientations du réaménagement des programmes en fonction de deux forces importantes de changement — les restrictions financières et les demandes et besoins de nos clients. Le Ministère travaille de façon concertée avec l'industrie pour définir de nouveaux modes de fonctionnement qui lui permettront de continuer d'offrir les services essentiels à la viabilité de chaque secteur de production au moment où le gouvernement applique ses mesures de restriction financière. L'approche du Ministère consiste à négocier des modalités de réduction, d'évitement et de partage des coûts avec chaque groupe de partenaires, de façon à soumettre tous les services d'inspection au jeu des forces du marché. Pour que les droits d'utilisation des services continuent d'être fixés en fonction des besoins de l'industrie et de la nécessité, pour le gouvernement, de rééquilibrer sans cesse les coûts de ses programmes, le Ministère examinera

régulièrement la qualité et le coût des services offerts et étudiera de nouveaux modes de fonctionnement.

Comme il est nécessaire de consulter l'industrie en permanence, le Ministère a créé des comités consultatifs pour chaque secteur de production de façon à tenir compte des intérêts de l'ensemble de l'industrie. Les normes de service font l'objet de négociations pour chaque groupe client et serviront de point de départ aux discussions sur les exigences de conception des programmes à venir.

Services d'importation (intitulés auparavant « Amélioration des opérations d'importation ») : Le contrôle des importations agricoles se fonde sur une analyse des risques. Le rapport intitulé « A Risk-Based Approach to Import Control of Agricultural Products in Canada » (Le contrôle des importations agricoles au Canada : une approche fondée sur le risque) a été adopté et le personnel a reçu une formation pour la mise en oeuvre des recommandations qu'il renferme. Il faudra apporter des changements technologiques pour que le Ministère puisse continuer de contrôler les produits agroalimentaires réglementés. Un système informatique intégré, qui comprendra des mécanismes de suivi et de rapport, devrait être prêt en 1998.

Sanctions administratives pécuniaires (SAP) : Ce régime a été créé dans le but d'améliorer la conformité aux règlements et de mettre un nouvel outil d'exécution à la disposition du Ministère. Ce dernier pourra ainsi imposer des amendes aux contrevenants aux lois et règlements en vigueur et négocier avec eux des solutions,

ce qui lui fera économiser le temps et les ressources consacrés aux longues poursuites devant les tribunaux. Le régime de SAP permettra également de renforcer les activités de mise en application et d'assurer une plus grande égalité de traitement entre les produits canadiens et importés. Le projet de loi en la matière a reçu la sanction royale en décembre 1995.

Rationalisation des laboratoires : Dans sa vérification de la gestion fédérale du système de salubrité des aliments en 1994, le Bureau du Vérificateur général a soulevé le problème de la sous-utilisation de certains laboratoires et du dédoublement de services d'analyse. Agriculture et Agroalimentaire Canada a effectué un examen interne de ses laboratoires. À l'heure actuelle, 23 laboratoires appartenant aux trois ministères soutiennent les programmes nationaux d'inspection des aliments et de protection sanitaire et phytosanitaire. Avec la création de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, on entreprendra un dernier exercice de rationalisation dans le but de réduire le coût des services de laboratoire et d'en améliorer l'efficacité et l'efficience.

Résultats clés prévus :

- Réduire les niveaux de dépense d'environ 70 millions de dollars de 1994 à 1998. Depuis l'exercice 1994-1995, on a retranché 24 millions de dollars aux dépenses en restructurant certains programmes et (ou) en éliminant des services. Le reste de la réduction de 70 millions de dollars devrait être contrebalancé par les recettes nettes provenant de la

perception de droits de service (46 millions de dollars). Toutefois, tous les segments de l'industrie se sont montrés très réticents à recouvrer les coûts aux taux fixés. S'il ne parvient pas à réaliser les nouvelles recettes totales prévues, le Ministère ajustera les niveaux de prestation des programmes en conséquence.

- À la demande des intervenants, privatiser l'enregistrement des établissements semenciers et envisager la privatisation de l'inspection des fruits et légumes frais.
- Établir des normes de service pour chaque groupe client.
- Préparer le projet de règlement nécessaire et mettre le régime de sanctions pécuniaires en place par étapes à compter du 1^{er} octobre 1997.
- Terminer l'élaboration d'un vaste système de références pour fournir des renseignements sur les exigences à l'importation de tous les produits réglementés par le Ministère d'ici au deuxième semestre de 1997.
- Lancer un projet pilote pour permettre à Revenu Canada (Douanes) et à AAC d'échanger des renseignements par voie électronique sur les exigences à l'importation.
- Créer un système informatique intégré, y compris des mécanismes de suivi et de rapport, d'ici à 1998.
- Tester et évaluer un concept de centres de service ou de centres d'expertise à Toronto, de façon à répondre aux besoins de la clientèle en dehors des heures normales de travail et à desservir efficacement les points à

faible achalandage. Le centre de service sera également la plaque tournante du commerce électronique d'importation des produits agricoles.

- De concert avec Revenu Canada (Douanes), créer un guichet fédéral unique pour la prise de décisions en matière de produits agricoles importés.
- Évaluer le degré et la portée de l'aide fournie par l'ensemble des laboratoires en 1997-1998, après la création de l'Agence, de façon à répondre aux besoins des clients.
- Étudier d'autres formules pour assurer la prestation la plus efficace, efficiente et rentable possible des services de laboratoire.

Rationalisation des activités fédérales d'inspection des aliments

Le changement le plus important qui influera sur les activités d'inspection des aliments au cours du prochain exercice financier est la création de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) annoncée dans le discours du budget de 1996. L'Agence réunit sous un même toit tous les programmes fédéraux d'inspection des aliments qui relèvent d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, de Pêches et Océans Canada et de Santé Canada. Le regroupement au palier fédéral est la première étape de la création d'un partenariat avec les autres paliers de gouvernement pour établir un système canadien d'inspection des aliments assorti de normes et d'approches harmonisées.

La nouvelle ACIA aura pour mandat de protéger la santé et la sécurité des consommateurs, de faciliter le commerce extérieur et intérieur, en gérant notamment les risques phytosanitaires et zoonosaires, et de dissuader la fraude selon une démarche fondée sur le risque. En 1997-1998, les programmes d'inspection feront l'objet d'une analyse comparative des risques qui sera exécutée au moyen d'une approche commune à l'Agence. Les valeurs relatives chères à chaque programme seront comparées et classées, puis les programmes seront rationalisés en conséquence. En outre, les points d'intervention de l'Agence dans la chaîne agroalimentaire nationale et dans les fonctions commerciales seront examinés sous l'angle de la réduction des risques. À la suite de l'analyse comparative des risques et de la refonte des programmes, les ressources seront réaffectées aux points d'intervention où le risque cerné est le plus élevé et (ou) lorsque l'intervention se traduit par la réduction optimale des risques. La refonte des programmes comprendra l'application de nouvelles technologies et d'autres modes de fonctionnement comme l'accréditation, l'impartition contractuelle ou la dévolution.

Un des éléments décisifs de la démarche d'inspection axée sur le risque est l'adoption, par l'industrie, de systèmes d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques (HACCP). On s'attend à ce que la production d'aliments d'après des systèmes HACCP s'accroisse en 1997 sous l'aiguillon du Programme d'amélioration de la salubrité des aliments (PASA) et des attentes commerciales à venir. Plusieurs gros fabricants d'aliments et restaurateurs exigent ou projettent d'exiger que les

produits agroalimentaires primaires achetés à leur intention soient transformés d'après des systèmes HACCP. La mise en oeuvre de tels systèmes permettra d'élargir l'accès au marché pour les produits canadiens et assurera aux acheteurs que l'on continue de répondre à leurs besoins.

L'inspection des établissements appliquant un système HACCP consistera en une vérification des plans HACCP, la fréquence d'inspection étant fonction de la catégorie de risque du produit ou du procédé et des antécédents de conformité de l'établissement. Dans le but d'affecter leurs ressources d'inspection de façon uniforme et d'après les risques pour la santé humaine, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Pêches et Océans Canada et Santé Canada se sont entendus en principe sur une proposition ministérielle de catégorisation des risques associés aux établissements de transformation des aliments. On a incorporé cette proposition dans le PASA pour établir les fréquences de vérification des établissements appliquant des systèmes HACCP reconnus. Étant donné que les normes de salubrité doivent s'appliquer à tous les points de la chaîne alimentaire, le Ministère a mis en place un programme intégré de salubrité des aliments pour encourager l'application des principes HACCP tout au long de cette chaîne. Celle-ci comprend les secteurs de l'agriculture primaire, du transport, de la distribution et de la vente au détail.

En préparant le terrain pour la création de l'Agence, les trois ministères ont créé

un mode d'inspection commun (MIC) pour l'évaluation de l'application des mesures de santé et de salubrité dans les établissements enregistrés et non enregistrés de transformation des aliments. Les consultations avec l'industrie sur les douze normes d'inspection qui en résultent se poursuivront. Ces normes seront mises au point et rationalisées de façon à créer un mode générique unique pour l'inspection de toutes les activités de transformation, y compris un système de cotation commun que les inspecteurs des aliments utiliseront pour évaluer les bonnes pratiques de fabrication (BPF). S'il y a lieu, on créera également des annexes plus détaillées pour certains procédés alimentaires, de concert avec l'industrie.

L'élaboration d'un système canadien d'inspection des aliments (SCIA) par les administrations fédérale, provinciales et municipales se poursuivra, et ce même pendant la rationalisation des activités fédérales d'inspection des aliments. Le SCIA vise à assurer un approvisionnement d'aliments sains et de haute qualité, à harmoniser les normes des divers paliers de gouvernement, à mettre en place un système d'inspection plus rentable et axé sur le risque, à améliorer l'accès aux marchés pour les producteurs canadiens d'aliments et à protéger le public contre les fraudes commerciales. Entre autres activités particulières, mentionnons les suivantes :

- harmoniser les normes en créant le Code laitier national, le Code sur la viande, la volaille et le poisson, le Code des établissements de vente au détail des aliments, ainsi qu'un Protocole sur les pratiques de transport;

- harmoniser les démarches en créant une assise législative et réglementaire commune ainsi qu'un cadre national d'analyse des risques.

Le Ministère continuera d'examiner d'autres mécanismes de prestation des services pour assurer le maintien de normes acceptables de salubrité et de qualité des produits, d'offrir un meilleur service et d'en donner plus au public, et ce tout en réduisant ses coûts de fonctionnement.

Les résultats clés prévus :

- Faire en sorte que l'Agence canadienne d'inspection des aliments entreprenne ses activités en 1997-1998.
- Donner au personnel une formation en vérification des établissements appliquant un système HACCP.
- Appuyer l'application des principes HACCP par l'industrie et modifier le mode d'inspection en conséquence.
- Poursuivre la préparation des projets de modification de la réglementation sur l'étiquetage des ingrédients alimentaires.
- Continuer d'examiner d'autres méthodes de prestation des programmes, notamment ce qui suit :
 - Oeufs : Des consultants examinent actuellement le programme d'inspection du classement des oeufs pour en évaluer la conception de même que les besoins d'inspection futurs de l'industrie et les responsabilités de l'État.

- Ovoproduits : Dans le cadre du programme d'inspection des ovoproduits, on continuera de travailler conjointement avec l'industrie à la mise en oeuvre des plans HACCP, à l'examen de la portée des services gouvernementaux et au peaufinage des mécanismes de recouvrement des coûts.
- Bétail et volaille : Les programmes de classement du bétail et de la volaille mettront l'accent sur le recouvrement intégral du coût des services fournis. Les demandes pour l'établissement de normes de classement et la prestation de programmes de classement pour de nouvelles espèces de bétail et de volaille seront évaluées en regard du potentiel d'exportation, des possibilités de privatisation et du recouvrement intégral des coûts des services gouvernementaux d'inspection ou de vérification.
- Inspection de la volaille : En collaboration avec les associations de l'industrie avicole, on travaille actuellement à la préparation du programme modernisé d'inspection de la volaille. En conséquence, l'industrie participera davantage à la détection courante des anomalies, les activités se dérouleront dans un cadre HACCP et les producteurs recevront des renseignements plus détaillés. Il en résultera une meilleure protection du consommateur, grâce à la réduction des bactéries pathogènes, et une utilisation plus efficace des ressources gouvernementales. La mise en oeuvre du programme est prévue pour 1997-1998.
- Inspection des semences : L'industrie semencière a proposé la création de l'Institut canadien des semences (ICS) pour administrer certains programmes d'inspection qui relèvent actuellement d'AAC. L'ICS, établissement exploité en entreprise privée, devrait être légalement constitué et entièrement opérationnel d'ici à juillet 1997; le transfert de la responsabilité de l'inspection des établissements semenciers enregistrés devrait se faire en 1998-1999.
- Privatisation du classement des porcs : Le classement des porcs dans les deux provinces restantes, à savoir le Manitoba et la Colombie-Britannique, sera privatisé en avril 1997.
- Analyses courantes dans les laboratoires de santé des animaux et de protection des végétaux : On continue d'accréditer des laboratoires non fédéraux pour la réalisation de tests de diagnostic courants. En 1997, le dépistage de Trichinella chez le porc et de Brucella chez les bovins sera confié à des laboratoires non fédéraux. Le porc frais canadien pourra ainsi avoir accès au marché lucratif de la Russie et on pourra exporter des bovins canadiens plus efficacement aux États-Unis et au Mexique.

- Centres d'insémination artificielle : L'accréditation des centres d'insémination artificielle s'étendra aux centres de production de semence animale.
- Programme de systèmes de contrôle de la qualité pour les serres et inspection des serres pour la certification des exportations aux États-Unis : On établit des protocoles d'inspection, de certification et de vérification pour assurer la conformité des serres certifiées, de façon à réduire le risque d'introduction d'ennemis des végétaux.

Dépenses prévues — Inspection et réglementation

(Millions de dollars)	1996-1997*	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Dépenses brutes prévues	315,6	293,9	248,4	246,2
Moins: Recettes à valoir sur les Crédits	70,5	72,7	72,8	72,8
Dépenses nettes prévues	245,1	221,2	175,6	173,4
<u>Equivalents temps plein</u>	<u>4 112</u>	<u>4 006</u>	<u>3 588</u>	<u>3 586</u>

*Tient compte des changements apportés lors de la mise à jour en cours d'exercice.

3. Programmes économiques en agriculture et politiques

Le mandat des Programmes économiques en agriculture et politiques d'AAC est le suivant :

Créer, par ses politiques, un climat qui améliore la compétitivité du secteur et sa capacité de s'adapter aux changements, et exécuter des programmes de stabilisation du revenu et d'adaptation qui cadrent avec ces objectifs.

En travaillant de concert avec l'industrie, les provinces et autres intéressés, nous cherchons à améliorer la viabilité économique du secteur, à renforcer les possibilités de développement des collectivités rurales et à appuyer le secteur dans les efforts qu'il déploie pour protéger l'environnement. Pour ce faire, nous tentons :

- d'établir un cadre d'action agroalimentaire qui permettra au secteur de réagir à l'apparition d'opportunités et de s'adapter à une économie en mutation;
- de stabiliser davantage l'économie par une gestion efficace des risques ;
- de renforcer et de diversifier l'économie dans les régions agricoles rurales.

Pour les trois prochaines années, les priorités seront :

- de poursuivre la réforme des programmes de sécurité du revenu et de la politique relative aux grains;
- de favoriser l'adaptation et de le renouveau économique des régions rurales;

- de continuer à faire évoluer la gestion de l'offre;
- de favoriser la protection des ressources et de l'environnement.

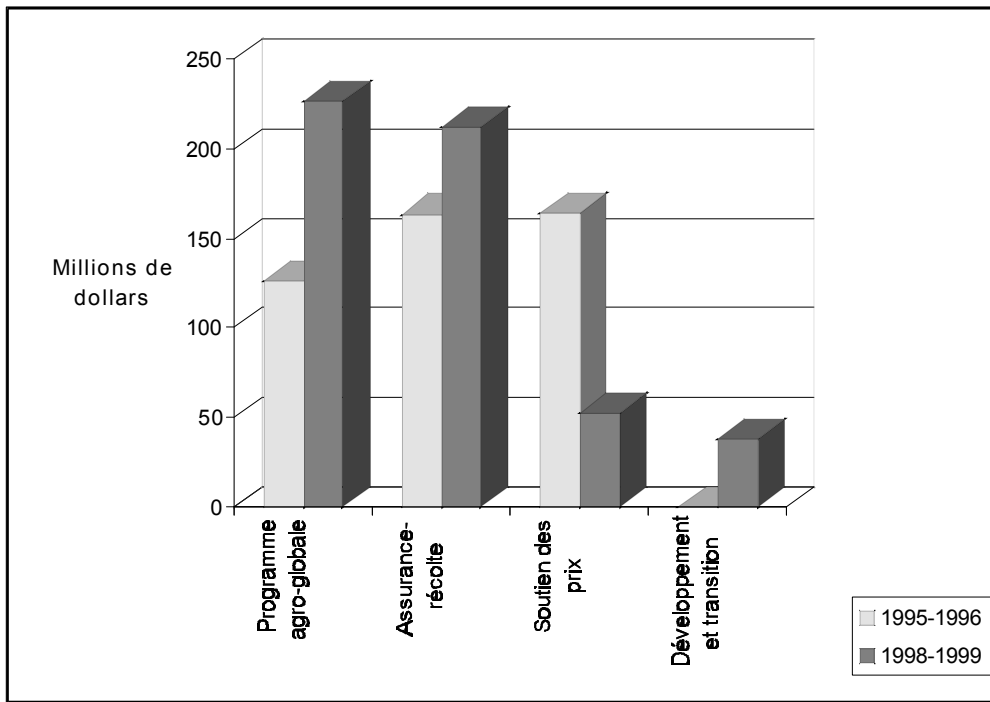
Les principaux éléments de ces priorités et les résultats clés prévus sont donnés ci-après.

Réforme des programmes de sécurité du revenu

Dans le discours du budget de 1995, le gouvernement a exposé un large cadre d'action et les paramètres financiers pour la réforme des programmes de sécurité du revenu agricole. L'objectif est d'établir un système de stabilisation du revenu qui sera dépourvu d'effet de distorsion, compatible avec les accords commerciaux, sans incidence sur la production et les marchés, abordable et sensible à l'environnement.

Le cadre d'action fondamental pour appliquer un programme national de sécurité du revenu de l'ensemble de l'exploitation agricole (agro-global) est constitué par : le Compte de stabilisation

Dépenses nettes consacrées aux programmes de sécurité du revenu



Ce diagramme illustre l'abandon du soutien des prix au profit de la stabilisation du revenu.

du revenu net (CSRN), l'Assurance-récolte et les programmes d'appoint propres à chaque province. Le programme agro-globale repose sur un partage des coûts avec les producteurs et les provinces et dépend fortement d'une concertation du développement et de la gestion. Six provinces ont signé des ententes bilatérales, et des programmes connexes sont en train d'être mis en oeuvre. Des ententes avec deux autres provinces sont sur le point d'aboutir, et les discussions se poursuivent pour conclure sous peu les deux dernières.

Au cours des douze prochains mois, on examinera d'autres façons d'exécuter les services pour l'administration du CSRN et l'on élaborera l'option retenue. Notre objectif est d'établir le mode d'exécution

qui présente le meilleur rapport coût-efficacité. De plus, le Ministère est en train d'étudier avec l'industrie des instruments de gestion des risques du marché.

Résultats clés prévus :

- Conclure des ententes bilatérales avec les provinces et appliquer la politique agro-globale de protection du revenu.
- Appliquer les directives des ministres résultant de l'Examen de l'Assurance-récolte, y compris les options de la réassurance et du concept des deux niveaux.

- Travailler avec les producteurs et les provinces à améliorer la conception et l'exécution du CSRN.
- Favoriser l'usage d'instruments privés de gestion des risques, comme le Programme pilote d'options pour les bovins.

Réforme de la politique sur les grains et le transport

La réforme de la politique sur les grains et le transport vise à mettre le secteur des grains en position de se développer et de réussir sur le marché. Cette stratégie se déploie actuellement sur deux fronts :

- au moyen du Fonds d'adaptation pour le transport du grain de l'Ouest (FATGO) et du Fonds d'adaptation à la disparition de l'Aide au transport des céréales fourragères (ATCF), aider le secteur à s'adapter aux nouvelles possibilités de vente, de diversification et de transformation à valeur ajoutée en l'absence de subvention du transport;
- appliquer au système de commercialisation des grains les changements annoncés par le ministre en réponse au rapport du Comité d'examen de la commercialisation des grains de l'Ouest. Ces changements visent à moderniser la Commission canadienne du blé pour la rendre plus souple et réceptive aux signaux du marché. Un élément critique sera la modification de la structure d'administration interne de la Commission, qui la rendra plus transparente pour les agriculteurs.

Résultats clés prévus :

- Appliquer les mesures prévues par le FATGO de 300 millions de dollars.
- Abandonner l'ATCF et veiller à ce que les fonds d'adaptation connexes soient efficacement dépensés.
- Rendre davantage efficace le réseau de manutention et de transport des grains, notamment par la vente des wagons-trémies fédéraux et l'amélioration du mode de répartition des wagons.
- Appliquer, à la CCB, les changements annoncés par le ministre au sujet de sa structure, de son mode d'administration et de responsabilisation, en assouplir le fonctionnement et la trésorerie, et augmenter les pouvoirs décisionnels des agriculteurs.
- Tenir un scrutin auprès des producteurs sur la question de la commercialisation de l'orge.

Adaptation et renouveau économique rural

Le Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR), annoncé dans le discours du budget de 1995, offre 240 millions de dollars de 1995-1996 à 1998-1999, pour faciliter la croissance, la compétitivité et l'autonomie économique du secteur ainsi que le développement des collectivités rurales. Des mécanismes innovateurs d'exécution des programmes sont mis en oeuvre aussi bien à l'échelle nationale que dans chaque province. En confiant à l'industrie et aux intéressés le soin de fixer les priorités et de prendre des

décisions en matière de programme, on fait en sorte que l'aide à l'adaptation soit axée sur les besoins reconnus. Par le biais du Secrétariat au renouveau rural, le Ministère coordonne aussi l'élaboration d'une approche fédérale du renouveau économique rural. Ainsi, les programmes et les services fédéraux répondront aux besoins de développement économique de l'agriculture et du Canada rural.

Résultats clés prévus :

- Faciliter l'adaptation du secteur grâce à des projets financés par le FCADR.
- Mettre en place le nouveau processus d'examen de la situation financière des exploitations agricoles par l'adoption de la Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole.
- Favoriser un accroissement des pouvoirs des intervenants « de base » en partageant avec eux le processus décisionnel et la gestion se rattachant aux projets financés par le FCADR.
- Mieux coordonner les programmes et les services fédéraux dans le Canada rural (par exemple grâce à un guichet unique).
- Augmenter l'accès des ruraux à l'« inforoute ».
- Améliorer l'accès au capital pour le développement des campagnes et la croissance des entreprises agroalimentaires.

Gestion de l'offre

Il ne fait pas de doute que le régime canadien de gestion de l'offre a permis aux producteurs de bénéficier de recettes

stables et adéquates et aux consommateurs d'obtenir des produits de qualité. Dans ce domaine, on compte travailler avec l'industrie à continuer de développer, pour les producteurs canadiens, un système de gestion de l'offre dynamique et adapté à la situation. Un système renouvelé, et une stabilité assurée par des politiques appropriées, permettront aux secteurs soumis à la gestion de l'offre d'évoluer et de saisir les possibilités du marché. Sous la conduite du secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, on est en train de consulter le secteur laitier sur une politique à long terme pour le lait de transformation.

Résultats clés prévus :

- Élaborer avec l'industrie une politique laitière à long terme axée sur une commercialisation ordonnée, qui trace les grandes orientations et assure la prévisibilité nécessaire à l'évolution du secteur laitier.
- Éliminer graduellement le reste de la subvention du secteur laitier sur une période de cinq ans.

Conservation des ressources et protection de l'environnement

Dans la foulée du plan d'action fédéral en matière d'environnement, le Ministère est en train de préparer une Stratégie de développement durable (SDD). La consultation de l'industrie et des provinces sur la première ébauche est terminée. Dans cette stratégie, on reconnaît la nécessité de trouver des solutions aux problèmes écologiques

comme une partie essentielle des affaires courantes du Ministère. On y trouve quatre orientations qui guideront le Ministère dans ses activités au cours des trois prochaines années :

- i. améliorer la capacité de fournir de meilleures informations environnementales aux décideurs;
- ii. favoriser une bonne intendance et des pratiques qui évitent les dégâts environnementaux;
- iii. mettre au point des innovations et des techniques abordables pour relever les défis environnementaux;
- iv. encourager la mise en marché et le commerce de produits agricoles et agroalimentaires qui tablent sur la qualité de l'environnement pour assurer une croissance durable.

Résultats clés prévus :

- Appliquer la Stratégie de développement durable.
- Mettre au point des indicateurs agri-environnementaux pour suivre le comportement environnemental du secteur et cerner les domaines à risque élevé.

Partenariats stratégiques

Au cours des trois prochaines années, nous continuerons d'insister sur de solides partenariats avec l'industrie dans l'élaboration des politiques et des programmes.

Par le truchement du Secrétariat aux coopératives, AAC appuie le ministre dans les responsabilités qu'il assume à la

grandeur de l'administration publique fédérale sur tout ce qui touche le mouvement coopératif. En collaboration avec le secteur de la coopération, le Ministère cherche à mieux faire comprendre, au sein des organismes fédéraux, le potentiel du modèle coopératif comme mécanisme d'autodéveloppement pour les personnes et les collectivités.

Résultats clés prévus :

- Favoriser le développement futur des coopératives par la modernisation de la Loi sur les associations coopératives du Canada.
- Améliorer la disponibilité de l'information sur les coopératives grâce aux centres fédéraux de services aux entreprises.

L'établissement de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) à Santé Canada a modifié le cadre de la réglementation des pesticides. AAC a un rôle à jouer, celui de veiller à ce que le secteur agricole soit capable de présenter ses vues et d'offrir son savoir-faire à l'ARLA.

Résultats clés prévus :

- Créer un guichet de services à l'industrie qui rende mieux compte de la politique gouvernementale sur la réglementation des pesticides.
- Assurer une meilleure coordination entre les divers groupements agricoles et le gouvernement pour faciliter la circulation bilatérale de l'information entre ce dernier et l'industrie sur les questions relatives aux pesticides.

Dépenses prévues — Programmes économiques en agriculture et politiques

(Millions de dollars)	1996-1997*	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Dépenses brutes prévues	1 083,4	755,4	691,0	534,1
Moins: Recettes à valoir sur les Crédits	1,3	4,0	4,0	4,0
Dépenses nettes prévues	1 082,1	751,4	687,0	530,1
Equivalents temps plein	595	555	555	555

*Tient compte des changements apportés lors de la mise à jour en cours d'exercice.

Nota : La baisse des dépenses brutes qui est prévue entre 1998-1999 et 1999-2000 résulte de l'expiration des ententes sur les programmes d'adaptation et de sécurité du revenu à la fin de 1998-1999. Une grande partie des fonds réservés aux projets à approuver (p. 10) serviront à financer les programmes à venir d'adaptation et de sécurité du revenu. De plus, la subvention versée au secteur laitier diminue chaque année, conformément aux réductions annoncées.

4. Services à l'industrie et aux marchés

Le mandat des Services à l'industrie et aux marchés d'AAC est le suivant :

Améliorer et consolider l'accès aux marchés et permettre au secteur agroalimentaire de saisir les opportunités commerciales qui se présentent sur les marchés intérieurs et d'exportation, en mettant l'accent sur les produits agroalimentaires de plus grande valeur.

Notre objectif est d'aider l'industrie à atteindre les buts qu'elle s'est fixés de :

- porter les exportations de produits agroalimentaires canadiens à plus de 20 milliards de dollars et s'emparer d'une part du marché mondial d'au moins 3,5 p. 100 d'ici à l'an 2000;
- maximiser la pénétration du marché agroalimentaire intérieur estimé à 80 milliards de dollars, par la diversification des marchés, plus particulièrement les produits agroalimentaires à plus grande valeur.

En s'acquittant de son mandat, notre Direction générale axe son travail sur trois points stratégiques :

- accès accru et renforcé aux marchés internationaux et réduction des entraves au commerce intérieur
- développement des marchés intérieurs et d'exportation pour les produits agricoles et agroalimentaires canadiens;
- promotion et soutien de l'investissement dans le secteur agricole et agroalimentaire canadien.

Accès accru et renforcé aux marchés internationaux et réduction des entraves au commerce intérieur

Afin de maximiser les opportunités qui s'offrent au secteur agricole et agroalimentaire canadien et aider l'industrie à atteindre ses objectifs d'exportation à long terme, on s'efforcera d'ouvrir et de renforcer l'accès aux marchés internationaux et de réduire les entraves au commerce intérieur. Les principales responsabilités qui se rapportent à ces points stratégiques sont :

- négocier des accords commerciaux intérieurs et internationaux;
- contribuer à la mise en place d'un cadre mondial prévisible pour les entreprises agroalimentaires canadiennes afin qu'elles puissent planifier et investir avec confiance;
- gérer les accords commerciaux existants, y compris de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Accord du libre-échange nord-américain (ALENA) et ceux conclus entre le Canada et le Chili et le Canada et Israël;

- faire disparaître les irritants et les obstacles techniques qui nuisent à notre commerce avec les États-Unis, le Japon, l'Union européenne et d'autres marchés clés;
- informer les décideurs qui définissent les politiques intérieures des obligations et des droits internationaux du Canada;
- défendre et renforcer les intérêts agricoles canadiens devant les comités régionaux et multilatéraux de règlement des différends;
- réduire les entraves au commerce interprovincial;
- maintenir une participation efficace au sein d'organisations internationales, dont l'OMC, l'Organisation de la coopération et du développement économiques (OCDE), et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), pour représenter multilatéralement les intérêts canadiens;
- favoriser un débat éclairé parmi les intervenants canadiens en appuyant la tenue des conférences ou des colloques figurant au programme des négociations préparatoires au prochain cycle des négociations commerciales multilatérales en agriculture débutant en 1999.

Résultats clés prévus :

- Créer ou élargir des marchés pour les produits agroalimentaires canadiens dans le cadre de plusieurs adhésions au OMC (p. ex. la Chine, le Taiwan, le Vietnam, la Fédération de Russie et la Saoudie Arabie) et par l'application

efficace d'accords commerciaux régionaux ou bilatéraux;

- Protéger résolument les gains réalisés pour accéder à des marchés en réglant promptement les problèmes d'accès, en appliquant l'Entente sur les mesures sanitaires et phytosanitaires; en poursuivant le cadre bilatéral des ententes sur les mesures sanitaires et d'hygiène et en recourant, au besoin, aux modalités de règlement des différends (p. ex. l'Interdit de l'Union européenne sur la viande traitée aux hormones);
- Assurer que les obstacles techniques n'entravent pas la réalisation des potentialités commerciales résultant de l'amélioration de l'accès aux marchés obtenue grâce aux accords commerciaux;
- Réaliser, au pays et dans le monde, des travaux préparatoires au prochain cycle de négociations commerciales multilatérales en agriculture débutant en 1999 et poursuivre d'autres négociations sur une base régionale ou bilatérale (p. ex. élargissement de l'ALENA);
- Convenir d'une base pour la réalisation d'une zone de libre-échange hémisphérique (Accord de libre-échange des Amériques — ALEA) d'ici à l'an 2005 et d'une région de coopération économique Asie-Pacifique (CEAP) d'ici à l'an 2020.

Développement des marchés

En vertu du cadre de Service de commercialisation agroalimentaire, une

des priorités sera d'établir des partenariats avec d'autres ministères, avec les provinces et le secteur privé pour augmenter la capacité de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire canadiennes à fournir des produits qui répondent à la demande des marchés intérieurs et mondiaux, nouveaux ou élargis. Les principales responsabilités qui se rapportent à ces points stratégiques sont :

- appuyer les exportateurs de marchés-cibles en offrant davantage les services de spécialistes des marchés agroalimentaires ainsi qu'un support financier pour les activités du marché intérieur en vertu du Fonds agroalimentaire des délégués commerciaux (FADC)
 - aux niveaux régional et national, fournir des services commerciaux, diffuser des renseignements généraux et précis sur les marchés, et offrir des programmes pour aider le secteur à réussir le mieux possible à relever les nouveaux défis mondiaux par des programmes comme le Commerce agroalimentaire 2000 et les Stratégies de commercialisation des produits agroalimentaires (SCPA);
 - une approche Équipe Canada pour préparer la Stratégie canadienne sur le commerce international (SCCI) pour le secteur agroalimentaire avec la collaboration des membres du Conseil fédéral-provincial de développement des marchés;
 - positionnement stratégique du support fédéral et provincial aux exportateurs par l'entremise de priorités et de stratégies de marchés naissants et des plans d'action par lesquels on organise
- le déploiement de l'accès aux marchés, les renseignements généraux et précis sur les marchés, la préparation à exporter, la promotion des marchés et les initiatives d'investissements étrangers qui maximisent la collaboration entre le secteur et le gouvernement dans le but de réaliser des objectifs commerciaux définis;
- capturer et intégrer les priorités du secteur aux activités du ministère par voies de consultation, principalement le Conseil canadien de commercialisation des produits agroalimentaires (CCCPA), le Groupe de consultations sectorielles sur le commerce extérieur (GCSCE) et les SCPA, ainsi que de mécanismes informels;
 - favoriser la croissance des industries alimentaires en appuyant le développement des produits de plus grande valeur et en améliorant la compétitivité du processus d'approvisionnement agroalimentaire canadien par une coordination des partenaires principaux;
 - faire connaître les produits canadiens en collaboration avec le secteur et les provinces en participant à la réalisation de services commerciaux, de foires et de missions commerciales; en expliquant la réglementation canadienne et en vantant la qualité de nos produits agroalimentaires; en formant les exportateurs dans des domaines comme l'étiquetage attestant la certification des produits

- coordonner au Canada le suivi de la Déclaration et du Plan d'action de Rome endossé par notre pays au Sommet mondial de l'alimentation tenu par la FAO.

Résultats clés prévus :

- Mise au point d'objectifs stratégiques et de plans d'action à moyen terme pour huit marchés prioritaires et dix marchés naissants qui créeront de partenariats solides avec le secteur privé dans le but de réaliser nos objectifs commerciaux;
- Par l'entremise du volet agroalimentaire de l'Année canadienne de l'Asie-Pacifique (ACAP), augmenter le nombre d'entreprises canadiennes qui exportent en Asie, augmenter la gamme de produits vendus et les ventes à l'Asie; on prévoit plus de 80 activités y compris la mission commerciale d'Équipe Canada au Japon et en Indonésie, les tours de table avec le secteur et les spécialistes du commerce agroalimentaire provenant des missions canadiennes en Asie, à Toronto, Montréal, Halifax, Winnipeg, Edmonton, Calgary, Vancouver et Victoria; les missions étrangères et à l'étranger et les activités régionales à travers Canada;
- Accroître la variété de produits d'exportation de plus grande qualité en organisant et en appuyant une centaine d'acheteurs étrangers et des délégations officielles venant au Canada;
- Améliorer l'image du Canada comme fournisseur fiable de produits de haute qualité en participant à des expositions internationales telles que FOODEX et

ANUGA utilisant l'Information renouvelée, le magazine Entrée et la mise en place de 30 salons agroalimentaires et 130 promotions internes dans des secteurs choisis;

- Aider les secteurs de la volaille, du lait, de l'horticulture, des cultures spéciales et celui de la seconde transformation des aliments afin de développer des stratégies qui encourageront la production de plus grande valeur, qui feront la promotion des alliances commerciales et ainsi augmenter les exportations de leurs produits de plus grande qualité;
- Accroître la sensibilisation du secteur aux possibilités commerciales par suite d'une augmentation de 25 % de la demande de produits agroalimentaires du réseau Info-agro expert, par courrier, télécopieur, téléphone et le site Web et la production de 20 rapports sur les marchés prioritaires et naissants;
- Appuyer l'aide au secteur afin qu'il augmente sa part des produits déjà préparés, des spiritueux et des ingrédients alimentaires sur le marché intérieur;
- Aider les bureaux régionaux dans le traitement de plus de 1 000 demandes par mois, surtout dans le domaine des renseignements sur les marchés.

Investissement

Pour veiller à ce que l'industrie canadienne de l'agriculture et de

l'agroalimentaire ait la capacité de réagir aux nouvelles possibilités qui s'offrent sur le marché, on essaiera tout particulièrement de l'aider à attirer des investissements. Les activités dans ce domaine visent à créer un meilleur climat d'investissement qui fera de notre industrie un choix privilégié des investisseurs canadiens et internationaux.

Les principales responsabilités qui se rapportent à ce point stratégique sont :

- préconiser un cadre d'action pour renforcer la compétitivité de l'industrie;
- défendre des politiques d'investissement et faire connaître les potentialités qui attireront et retiendront les investissements étrangers et canadiens dans notre secteur agricole et agroalimentaire;
- répondre aux demandes étrangères et canadiennes d'information et fournir des analyses sur les investissements.

Résultats clés prévus :

- Identifier les entraves à l'investissement dans le secteur portant plus spécifiquement sur le développement des produits et des marchés de plus grande qualité et le transfert de technologies;
- Accroître les investissements dans l'agriculture et l'industrie agroalimentaire canadiennes qui s'adresseront plus particulièrement aux industries croissantes clés telles que la

transformation du porc, la biotechnologie agricole et alimentaire, les utilisations commerciales des produits agricoles, les ingrédients alimentaires, les produits de consommation de plus grande valeur, les nutraceutiques et les aliments fonctionnels;

- Développer les activités de co-investissement avec les investisseurs de la Grande Bretagne, des États-Unis, du Japon, de la France et de l'Allemagne en partenariat avec les entreprises multinationales canadiennes et les petites et moyennes entreprises, tout en apportant un suivi particulier au rapport sur le secteur de la transformation des aliments de la Mission Keidanren qui a su positionner le Canada comme lieu prioritaire des investissements japonais;
- Diriger un programme de promotion sur les avantages d'investir dans le secteur agroalimentaire canadien en misant sur un programme d'information en collaboration avec Industrie Partenariat Canada et Affaires étrangères et commerce international Canada.

Conseil national des produits agricoles

Le mandat du Conseil national des produits agricoles (CNPA) est le suivant :

- conseiller le Ministre sur toutes les questions relatives à l'établissement et au fonctionnement des organismes visés par la Loi sur les offices des produits agricoles (LOPA), dans le but de contribuer au maintien et à l'avancement d'une industrie agricole efficace et compétitive;
- examiner le fonctionnement de ces organismes pour veiller à ce qu'ils répondent aux objectifs énoncés dans la LOPA;
- travailler avec des organismes à faciliter la commercialisation des produits agricoles sur les marchés interprovinciaux et d'exportation;
- Collaborer avec des offices de promotion et de recherche pour les travaux qu'ils font sur les produits agricoles.

Pour veiller à ce que la gestion nationale de l'offre réponde aux intérêts équilibrés de toutes les parties, le CNPA examine le fonctionnement de quatre offices nationaux de commercialisation établis en vertu de la Loi sur les offices des produits agricoles. Il s'agit de l'Office canadien de commercialisation des oeufs, l'Office canadien de commercialisation du poulet, l'Office canadien de commercialisation du dindon et l'Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet de chair. En tant qu'organismes de réglementation non gouvernementaux, ces offices mettent en oeuvre et administrent des plans de commercialisation, répartissent les contingents et les parts de marché et financent la recherche et la publicité au

moyen de contributions fournies par les producteurs.

Les rapports annuels de ces organismes sont publiés séparément et présentés au Parlement par l'intermédiaire du CNPA et du ministre d'AAC.

Le CNPA travaille aussi avec des groupes sectoriels désireux d'établir un organisme national dédié uniquement à la promotion et à la recherche. Jusqu'à présent, aucun office de ce genre n'a été créé.

Résultats clés prévus :

- Acquérir un nouveau rôle de tuteur ou de facilitateur pour réunir les divers acteurs participant à la gestion

de l'offre de volailles afin qu'ils débattent de questions clés qui façonneront l'industrie à la veille du nouveau siècle.

provinciaux en collaboration avec des homologues provinciaux.

- Clarifier le cadre des responsabilités et des pouvoirs de supervision fédéraux et

Dépenses prévues — Services à l'industrie et aux marchés

(Millions de dollars)	1996-1997*	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Dépenses prévues	142,5	126,5	110,6	106,7
Équivalents temps plein	449	437	437	437

*Tient compte des changements apportés lors de la mise à jour en cours d'exercice.

5. Rétablissement, viabilité et développement des Prairies rurales

Le mandat dont s'acquitte AAC dans ce domaine par l'entremise de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) est le suivant :

Élaborer et dispenser des programmes et des services axés sur l'adaptation, le renouveau rural et la protection de l'environnement au profit des habitants des régions rurales des Prairies.

L'ARAP a pour objectif d'assurer le développement durable des régions rurales des Prairies. Les producteurs agricoles doivent être en mesure d'utiliser les ressources disponibles pour produire des aliments et des produits non alimentaires tout en tenant dûment compte des facteurs environnementaux, économiques et sociaux. À long terme, le développement durable consiste à protéger et à améliorer l'environnement et les ressources de base pour les générations à venir de manière à permettre aux personnes qui les utilisent aujourd'hui de réaliser leurs objectifs économiques et sociaux sans compromettre la capacité des générations futures d'obtenir les mêmes résultats.

L'ARAP sert plusieurs groupes distincts de résidents des régions rurales : producteurs primaires, entrepreneurs ruraux et organismes. Elle offre de l'expertise technique, joue un rôle de facilitateur et de coordonnateur et dispense une aide financière et matérielle à ses clients.

Protection de l'environnement

Les décisions prises en matière de ressources en terres et en eau ont d'énormes conséquences sociales, environnementales et économiques. En outre, les résidents ruraux ont besoin d'information à propos de l'incidence à long terme des activités de développement économique sur l'environnement. Il se révèle plus difficile d'obtenir de l'information et du soutien en milieu rural qu'en milieu urbain.

L'eau est une ressource précieuse dans les Prairies. L'alimentation en eau et la qualité de cette dernière constituent deux aspects importants. Du point de vue de l'environnement, le développement économique peut mettre en danger l'approvisionnement en eau de qualité acceptable; les facteurs de risque à cet égard sont notamment :

- les pratiques de production, qui sont susceptibles de nuire à la nappe phréatique et aux eaux de surface;

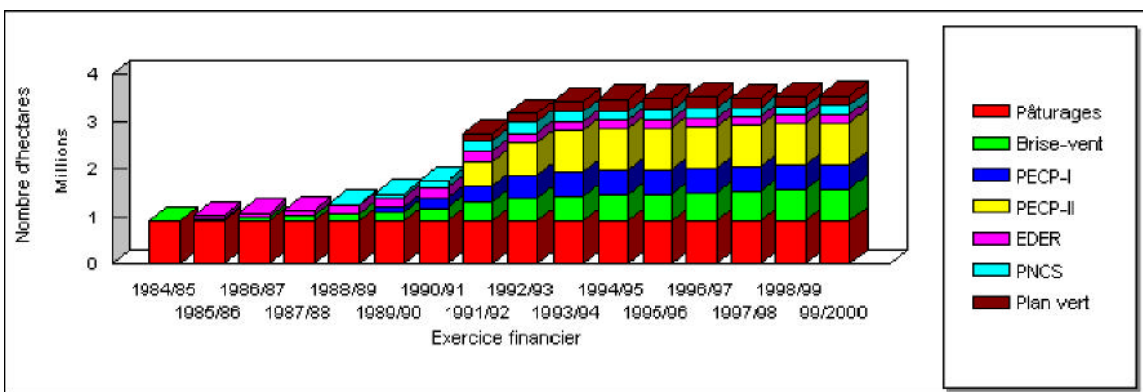
- l'intensification des cultures;
- les systèmes d'élevage et de transformation;
- la diversification supplémentaire des activités rurales et l'urbanisation.

L'ARAP a pour rôle de voir à ce que l'on tienne dûment compte des répercussions possibles du développement économique sur la qualité de l'eau.

Il est essentiel que les pratiques d'utilisation des terres s'accordent avec la

capacité à long terme des ressources exploitées, afin que les générations à venir puissent elles aussi être concurrentielles sur les marchés internationaux. Comme l'illustre le diagramme, l'ARAP a toujours joué et continuera de jouer un rôle important dans la protection de plus de 3,5 millions d'hectares de terres marginales et cultivées (cultures annuelles), assurant ainsi la pérennité et la productivité de ces ressources.

Nombre d'hectares faisant l'objet de pratiques de conservation des sols dans les Prairies.



Résultats clés prévus :

- Sensibiliser davantage les citoyens et les ruraux à la protection des ressources en faisant la promotion de la planification des ressources axée sur les collectivités, en conseillant dans ce domaine et en prenant part aux projets afférents.
- Enquêter sur les problèmes réels et éventuels de dégradation des terres qui découlent des pratiques de production agricole et de transformation (valeur ajoutée), mettre au point des pratiques de développement durable qui remédieront à ces problèmes ou en atténueront les effets, et en faire la promotion.

- Fournir des arbres pour 1 000 kilomètres de brise-vent de champ et de ferme, des zones riveraines et des habitats fauniques qui protègent environ 26 700 hectares de sol et à peu près 240 hectares d'habitats fauniques.
- Gérer 913 000 hectares de pâturages collectifs de l'ARAP de manière à assurer la conservation à long terme des terres marginales tout en fournissant à la clientèle des services de paissance pour leurs bestiaux et en mettant à profit la diversité de la flore et de la faune qui s'y trouvent.
- Coordonner les stratégies de développement des ressources en eau avec les organismes provinciaux en menant à bien les deux protocoles d'entente conclus avec le Manitoba et la Saskatchewan.
- Fournir des services techniques en vue de protéger et d'améliorer la qualité de l'eau et son approvisionnement.

Adaptation et renouveau rural

Les ressources en terres et en eau qui servent au développement économique ne sont pas inépuisables et leur capacité est restreinte. La sécheresse, le peu d'abondance de l'eau et sa faible qualité peuvent nuire à son approvisionnement. Ces contraintes peuvent par ailleurs limiter les possibilités de développement. La surexploitation de ces ressources risque également d'avoir des conséquences néfastes sur la situation économique, sociale et environnementale de ces régions. Le Programme de développement fondé sur les ressources hydriques (PDRH) a pour objectif de remédier aux problèmes de qualité et de quantité d'eau par la prestation

d'une aide financière qui vise à améliorer l'alimentation en cette précieuse ressource. Le Ministère s'est employé activement à faire dorénavant porter le Programme en grande partie sur les projets collectifs plutôt que sur les projets individuels, car il est impérieux d'avoir un approvisionnement en eau de première qualité qui ne tarit pas en période de sécheresse. Règle générale, les projets collectifs sont relativement gros et desservent plus de résidents des régions rurales que les projets particuliers. Voilà pourquoi le Programme consacrera 82 p. 100 de ses ressources aux projets collectifs en 1998-1999, comparativement à 32 p. 100 en 1986-1987. La participation fédérale équivaut à moins d'un tiers du coût total de développement de ces projets, et ce sont les promoteurs qui fournissent le restant des fonds. Ces projets engendrent deux avantages importants : des sources sûres d'approvisionnement en eau et une importante activité économique dont l'envergure dépasse le simple effet des dépenses fédérales directes.

Comme les productions végétales et animales sont très spécialisées dans certaines parties des Prairies, la fluctuation des prix des produits y menace la stabilité du revenu agricole. En outre, à cause de cette grande spécialisation, on se prive des possibilités commerciales éventuellement lucratives qu'offrent les autres productions végétales et animales. Grâce aux efforts des Centres de diversification des cultures, les producteurs peuvent en apprendre davantage sur les possibilités de diversification en des cultures spéciales

plus lucratives que les céréales traditionnelles.

Bien que les usines de transformation (valeur ajoutée) ne soient pas courantes dans les Prairies, les modifications qui viennent d'être apportées aux politiques de transport intérieur et de commerce international ont créé un cadre propice à de telles activités. Comme les exportations de produits à valeur ajoutée augmentent, l'intensification de la transformation des produits agricoles contribuera à diversifier l'économie des Prairies en créant davantage d'emplois pour les ruraux que la production primaire traditionnelle. Il est toutefois coûteux de mettre en place l'infrastructure nécessaire à de telles usines. Les collectivités rurales exigent souvent une aide au développement et des formules innovatrices de financement pour surmonter cette contrainte. En outre, la réglementation sur l'environnement prévoit des normes rigoureuses pour la planification, la construction et l'exploitation de ces entreprises. L'ARAP fournit à ses clients une aide financière et technique qui atténue l'effet de ces contraintes sur le développement économique des régions rurales.

Résultats clés prévus :

- Participer au développement économique des collectivités et des régions en dispensant une aide financière et technique qui leur permettra de combler les carences en eau qui nuisent à leur croissance.
- Préparer et fournir de l'information à plus de 3 000 visiteurs par année sur la production de cultures de remplacement appropriées dans les

Prairies et en faire la démonstration au Centre de développement de l'irrigation de la Saskatchewan (CDIS) et au Centre de diversification des cultures du Manitoba (CDCM).

- Contribuer à intensifier la transformation (valeur ajoutée) dans les Prairies en fournissant une aide financière et technique qui permettra aux clients de faire de la planification préliminaire et d'évaluer la faisabilité de projets qui accentueront la diversification des activités agricoles, la transformation et la mise au point de concepts, de projets, de produits et d'entreprises.
- Participer à l'adaptation au développement rural par le biais d'administration et de prestations d'activités en vertu de l'Entente Canada-Saskatchewan pour les innovations au secteur agroalimentaire et du Fonds canadien pour le développement rural agricole en Saskatchewan de même que les provisions pour les services techniques ciblés au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta.
- Favoriser l'amélioration de l'infrastructure rurale des Prairies en fournissant une aide technique et des contributions ciblées en vertu du Programme canadien d'infrastructure agricole (PCIA) au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta. De plus, l'ARAP fournira une aide technique et des études pour faire progresser davantage le développement de l'infrastructure à l'intérieur des Prairies.

Dépenses prévues — Rétablissement, viabilité et développement des
Prairies rurales

(Millions de dollars)	1996-1997*	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Dépenses brutes prévues	813,5	74,9	83,9	53,4
Moins: Recettes à valoir sur les				
Crédits	9,9	10,4	10,9	10,9
Dépenses nettes prévues	803,6	64,5	73,0	42,5
Equivalents temps plein	743	698	693	693

*Tient compte des changements apportés lors de la mise à jour en cours d'exercice.

Nota : La réduction importante dans les dépenses entre 1996-1997 et 1997-1998 résulte de l'achèvement des paiements uniques aux propriétaires de l'Ouest en vertu du Programme de paiements de transition pour le grain de l'ouest.

6. Gestion et services intégrés

Le mandat d'AAC en matière de gestion et de services intégrés est le suivant :

Aider le Ministre, le Sous-ministre et les autres directions générales à dispenser leurs programmes et leurs services à la clientèle du Ministère et les conseiller à cet égard.

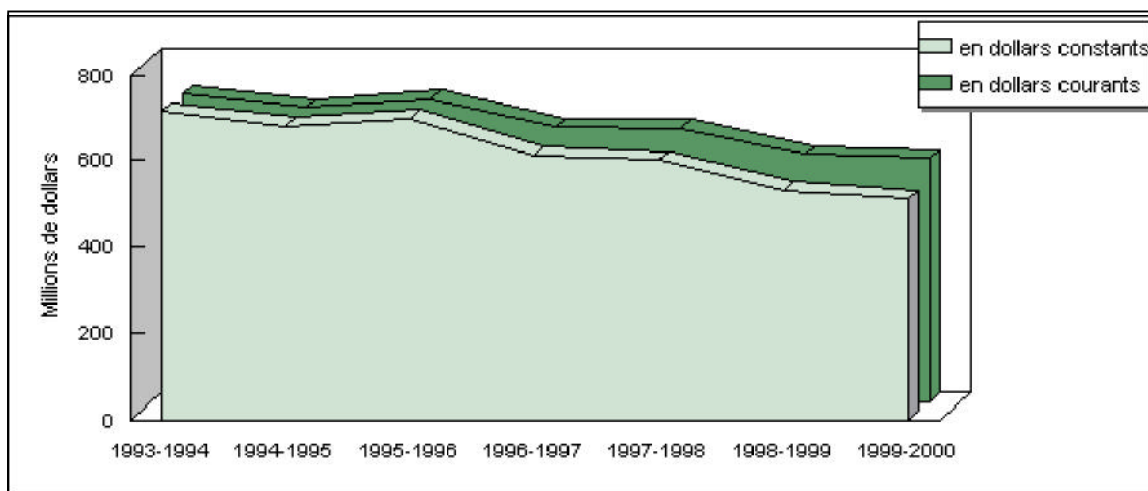
Dans le cadre de cette activité, on offre des services de soutien au cabinet du Ministre et au bureau du Sous-ministre, on planifie les ressources financières et humaines et la technologie de l'information, et on conseille et dispense des services de contrôle, de communication ainsi que de vérification interne et d'évaluation des programmes.

Pendant la période de planification, notre souci principal sera de munir le Ministère de tout ce dont il a besoin pour entrer de plein pied dans le 21^e siècle, c'est-à-dire le doter du personnel et des outils de travail

qu'il lui faut pour dispenser des services de qualité à la clientèle de ses programmes.

L'un des principaux défis qu'auront à relever le Ministère et ses directions générales sera d'atténuer l'incidence de la diminution des ressources sur sa capacité de dispenser les programmes relevant de leur mandat. Comme l'illustre le diagramme ci-dessous, les ressources opérationnelles diminuent sans cesse, en valeur réelle, depuis 1993-1994.

Dépenses de fonctionnement



En outre, les effectifs chargés de dispenser les programmes relevant de notre mandat ont été réduits. De 1993-1994 à la fin de la période de planification, les ETP auront diminué de près de 20 p. 100.

Nous comptons relever le défi que pose cette diminution en repensant la prestation de nos services de gestion et d'administration. Nous veillerons à ce que nos ressources générales ne soient pas réduites de plus qu'il n'en faut pour assurer un soutien efficace des programmes et répondre à nos besoins centraux de gestion.

La création de l'Agence canadienne d'inspection des aliments aura d'énormes répercussions sur le Ministère au cours de la période de planification. Nous devons nous assurer que les ressources et le personnel appropriés sont cédés à l'Agence et que cette dernière et le Ministère établissent et entretiennent des relations de travail efficaces et harmonieuses dans les secteurs clés où ils ont des services en commun. Nous devons également élaborer une formule de gestion du portefeuille qui aidera le Ministre à s'acquitter efficacement de toutes ses responsabilités de programme.

En plus, nous mettons actuellement en oeuvre un nouveau cadre de performance qui nous permettra de nous concentrer sur les besoins de nos clients et sur les résultats à obtenir compte tenu des ressources financières consacrées aux divers programmes. Cette structure nous permettra de repenser nos systèmes internes de gestion et de responsabilité et de gérer efficacement nos activités de manière à obtenir les résultats visés.

Pendant la période de planification, nous consacrerons beaucoup d'énergie à l'exercice La Relève, car il est important que le Ministère, dans le contexte de la gestion intégrée de la fonction publique, s'assure de disposer d'effectifs qui ont les compétences, la motivation et les outils nécessaires pour bien servir sa clientèle de demain.

Nous continuerons d'attacher de l'importance à fournir au Ministère des services intégrés de communications stratégiques et, notamment, à offrir au Ministre et au Sous-ministre de l'expertise et un large éventail d'outils qui leur permettront de communiquer efficacement avec les clients et les employés du Ministère, avec les Parlementaires et avec les autres intervenants.

Bien que ces projets soient gérés dans le cadre de l'activité Gestion et Services intégrés, ils auront une incidence énorme sur tous les employés et les directions générales du Ministère.

Résultats clés prévus :

- Mener à bien l'examen des services de gestion et d'administration et repenser ces services de manière à assurer un soutien efficient et efficace aux secteurs chargés des programmes tout en continuant à répondre aux besoins de gestion généraux du Ministère.
- Mettre au point et instaurer un système intégré de gestion des ressources financières et matérielles qui sera à la hauteur des besoins de

l'an 2000 et de la Stratégie d'information financière (SIF).

- Concourir au lancement efficace de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et favoriser l'utilisation la plus efficace possible des rares ressources disponibles grâce au partage de services entre les deux organismes dans les domaines appropriés.
- Élaborer une formule de gestion du portefeuille qui aidera le Ministre à s'acquitter de ses responsabilités de programmes.
- Mettre en oeuvre le nouveau cadre de performance et s'en servir pour faire rapport au Parlement sur les résultats obtenus à l'aide des ressources financières et humaines du Ministère; l'utiliser aussi à des fins internes de gestion et de responsabilisation.
- Élargir certains programmes et activités, notamment le Programme ministériel d'exposition et le Programme de sensibilisation à l'agroalimentaire, en vue de rehausser

l'image publique du secteur agroalimentaire et de faire connaître les projets mixtes, ainsi que les politiques et les programmes du Ministère.

- Élaborer et mettre en oeuvre un programme de communications en ciblant particulièrement les Canadiens des régions rurales et en mettant l'accent sur les emplois, les jeunes et le commerce extérieur; mettre en oeuvre, en 1997-1998, un projet de montages pour expositions qui renseignera les résidents ruraux sur les programmes et les services fédéraux.
- Mettre en place, au Ministère, des plans valables de relève pour les postes EX et, plus tard, pour le reste de l'organisation. La planification de la relève bénéficiera de l'appui de la planification à trois autres titres : le recrutement, la carrière et le perfectionnement du personnel.

Dépenses prévues — Gestion et services intégrés

(Millions de dollars)	1996-1997*	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Dépenses prévues	69,7	84,9	64,8	58,8
Équivalents temps plein	755	726	726	726

*Tient compte des changements apportés lors de la mise à jour en cours d'exercice.

Nota : La forte augmentation en 1997-1998 est due à un transfert au Ministère, de la part de Travaux publics et Services gouvernementaux du Canada, de paiements aux municipalités pour des subventions tenant lieu d'impôt foncier ainsi qu'à une autorisation de prélèvement sur la provision centrale pour les coûts de la PDA et du PERA. Par ailleurs, les diminutions prévues pour 1998-1999 et 1999-2000 tiennent compte des réductions découlant de la phase II de l'Examen des programmes, qui seront réparties entre les services du Ministère au cours du présent exercice et feront l'objet d'un rapport dans le Budget des dépenses principal de l'an prochain.

7. Commission canadienne des grains

En vertu de la Loi sur les grains du Canada, la Commission canadienne des grains (CCG) doit s'acquitter du mandat suivant :

Dispenser un programme d'assurance de la qualité, de la salubrité et de la quantité qui va des lieux de production des grains à leur transformation pour les utilisateurs de bout de ligne et qui permet d'obtenir constamment des expéditions fiables de grains sains conformes aux exigences contractuelles.

La CCG cherche à faire preuve d'excellence dans les efforts qu'elle déploie pour ajouter de la valeur au secteur canadien des grains. Sa mission est d'être un chef de file en gestion de la qualité des grains et en assurance-quantité, d'être à l'écoute des producteurs, de tous les autres membres du secteur des grains et de ses clients et de rechercher l'excellence dans la prestation de ses services. De cette façon, elle contribue à maintenir la réputation de fournisseur de produits de qualité dont jouit le Canada dans le monde.

La Commission applique également un programme de réglementation qui assure l'intégrité des opérations et le traitement équitable des producteurs. La réglementation concourt aussi à préserver la salubrité et la qualité des grains à mesure qu'ils cheminent dans le circuit de commercialisation.

La Commission dispense par ailleurs d'autres services utiles à l'industrie des grains au Canada et à l'étranger, moyennant recouvrement des coûts; elle offre notamment des cours de formation sur le

secteur des grains, elle facilite la circulation de l'information pour le compte des négociants en grains, elle fournit des données sur la qualité des grains et elle vend son expertise en qualité et en manutention des grains à l'étranger sous forme de services consultatifs. Elle analyse les grains expédiés pour savoir s'ils renferment des résidus de produits chimiques.

Le Laboratoire de recherches sur les grains (LRG) est le partenaire scientifique de la Commission. Maître-d'oeuvre de la recherche sur les grains, il aide la Commission à s'acquitter de son mandat d'assureur de la qualité par le truchement de plusieurs programmes : évaluation de la qualité de la culture de l'année (enquête lors de la récolte); suivi de la qualité et de la salubrité des grains canadiens; évaluation de la qualité des nouvelles variétés prometteuses mises au point par les sélectionneurs. Le Laboratoire jouit d'une réputation mondiale pour son expertise scientifique et sa compréhension de la qualité des grains exigée par les utilisateurs de bout

de ligne. La reconnaissance internationale de son expertise de calibre mondial rehausse la compétitivité du Canada sur les marchés mondiaux des grains et maximise les recettes à la production.

La Commission finance la majorité de ses frais de fonctionnement au moyen des droits qu'elle perçoit pour ses services. Elle touche cependant 6,5 millions de dollars d'Agriculture et Agroalimentaire Canada afin d'absorber les coûts de ses services qui bénéficient à la population canadienne. Il s'agit notamment des activités liées à la salubrité des aliments, à la recherche et au développement, à la supervision des marchés à terme des produits et à la protection des producteurs de grains (grâce au rôle d'arbitre que la CCG joue au sein de l'industrie).

Le 1^{er} avril 1995, la Commission a commencé à fonctionner au moyen d'un fonds renouvelable. Le fonds peut accumuler des déficits jusqu'à concurrence de 12 millions de dollars dans son compte « imputation nette accumulée sur l'autorisation du fonds », et les excédents peuvent être reportés et servir à combler les manques à gagner futurs. Cette formule confère à la Commission une plus grande souplesse et lui permet de fonctionner davantage à la manière du secteur privé dans les efforts qu'elle déploie pour combler les besoins de l'industrie.

Résultats clés prévus :

- Faire valoir nos activités principales en consultation avec notre clientèle, publier des normes pour l'ensemble de nos principaux services, mesurer notre performance à la lumière de ces normes

et faire part des résultats de cette analyse à notre clientèle.

- Réévaluer notre barème tarifaire pour les raisons suivantes : nous assurer que nos tarifs correspondent plus étroitement au coût réel de prestation de nos services; voir à ce que nos tarifs témoignent de la valeur des services d'assurance de la qualité que nous dispensons à l'égard du grain expédié directement sur les marchés nord-américains; répartir plus équitablement nos coûts entre l'ensemble des clients qui bénéficient de nos services.
- Rester à la fine pointe des nouvelles technologies, notamment la technologie des mesures objectives rapides, afin de répondre aux exigences de notre clientèle ou aux besoins en constante évolution du marché. Nous poursuivrons nos recherches sur un large éventail de facteurs, notamment la variabilité génétique, les dégâts dus aux intempéries et les effets des nouvelles technologies de transformation (par exemple le séchage des pâtes alimentaires à ultra haute température) sur la performance en bout de ligne des classes, des grades et des variétés de grain.
- Adopter la technologie de l'information qui permettra d'échanger rapidement des renseignements sur les expéditions et la mise en marché des grains. Plus précisément, nous :
 - favoriserons l'apport d'améliorations au Système

- d'information sur les wagonnées en transit (SIWT);
- appliquerons le Système comptable d'inventaire des grains (SIG) aux silos-élévateurs de transbordement;
- enrichirons notre page d'accueil sur Internet en y englobant les services commerciaux.
- Adapter nos activités de réglementation en fonction des besoins en constante évolution du secteur; à cette fin, instaurer un régime d'octroi de permis et de sécurité pour les cultures spéciales qui jumelera un système d'agrément obligatoire à tarif raisonnable pour les négociants en cultures spéciales et un régime facultatif d'assurance contre les risques qui sera financé pour les producteurs.
- Sous réserve de l'abrogation de la Loi sur les marchés de grain à terme, confier à la Commission des valeurs mobilières du Manitoba la responsabilité, actuellement assumée par la CCG, de superviser les échanges sur les marchés à terme des grains à la Bourse des denrées de Winnipeg (BDW).

Dépenses prévues — Commission canadienne des grains

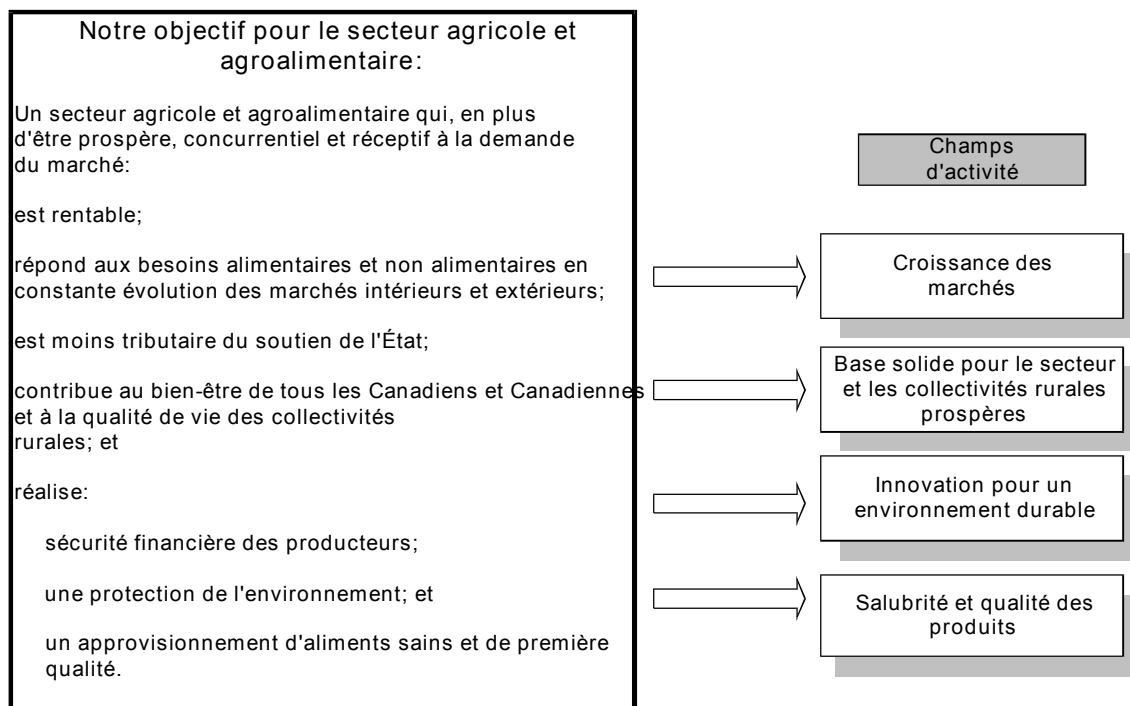
(Millions de dollars)	1996-1997*	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Dépenses brutes prévues	51,0	50,2	49,9	51,2
Moins: Recettes à valoir sur les Crédits	51,8	51,2	50,7	49,9
Dépenses nettes prévues	(0,8)	(1,0)	(0,8)	1,3
Equivalents temps plein	764	745	746	739

*Tient compte des changements apportés lors de la mise à jour en cours d'exercice.

III. Cadre de performance

Le gouvernement a pris la résolution d'améliorer l'information sur la performance qu'il fournit au Parlement et au public, et c'est dans ce contexte qu'on a demandé aux ministères fédéraux de renforcer leur capacité de faire rapport au sujet des répercussions de leurs programmes sur les Canadiens. À compter de 1998-1999, le Ministère utilisera, pour gérer ses activités, un « Cadre de performance » axé sur les résultats qui s'inspirera de son objectif pour le secteur

agricole et agroalimentaire. Ce cadre comprendra des objectifs mesurables et des indicateurs qui permettront de jauger notre contribution à la croissance et à la prospérité du secteur. Nous nous sommes engagés à fournir des services bien adaptés aux besoins des clients et de montrer hors de tout doute que l'argent des contribuables est dépensé à bon escient.



Le Cadre de performance qui est en voie d'élaboration servira à planifier notre intervention dans le secteur agricole et agroalimentaire, à mesurer son impact et à faire rapport à ce sujet. Son assise sera un ensemble de champs d'activité correspondant aux domaines où, sous la direction du ministre de l'Agriculture, le gouvernement joue un rôle important dans le secteur. C'est à l'aide de ces champs d'activité que le Ministère consultera ses clients sur ses grandes orientations stratégiques, établira des objectifs et des stratégies, et contrôlera sa performance. Grâce à cette approche, nous serons mieux placés à l'avenir pour faire connaître nos réalisations, procéder aux améliorations qui s'imposent et, à terme, optimiser notre contribution à la santé du secteur.

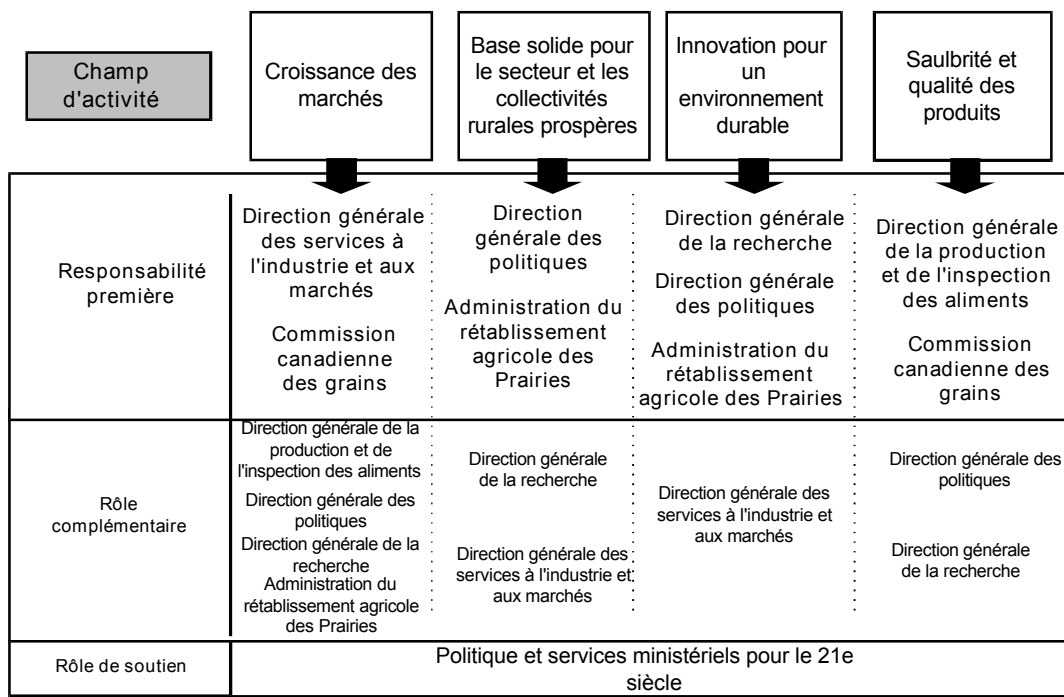
L'un des éléments clés du Cadre sera un ensemble d'indicateurs de performance ministériels qui nous aideront à épauler le mieux possible le secteur agroalimentaire. Celui-ci mesure déjà sa performance sur les marchés d'exportation à l'aide de l'objectif qu'il s'est fixé en 1993 de porter ses exportations à 20 milliards de dollars d'ici l'an 2000. Cette formule s'est révélée des plus efficaces pour ce qui est d'axer tous les efforts sur un objectif commun et de permettre à tous les intervenants d'évaluer leurs progrès. AAC proposera des mesures de la performance semblables pour chacun de ses champs d'activité de façon à évaluer ses progrès et succès dans l'atteinte des résultats visés et dans l'exécution de son mandat.

Le Cadre est conçu pour faire en sorte que tous les efforts du Ministère concourent à la réalisation de son objectif.

Contrairement à l'ancien Cadre de planification opérationnelle, le Cadre de performance ne se limite pas à planifier les activités en fonction de la structure organisationnelle et à faire rapport à ce sujet : il décrit plutôt comment les activités du Ministère contribuent ensemble à mettre en pratique son objectif.

Les champs d'activité transcendent la structure hiérarchique classique, mais aucune réorganisation ni autre changement structurel ne s'impose. En fait, on s'attend que le Cadre de performance, en amenant les directions générales à collaborer à l'atteinte de résultats concrets dans chaque champ d'activité, offre la souplesse voulue pour nous permettre de suivre l'évolution des enjeux et des priorités. Par exemple, le champ d'activité « Innovation pour un environnement durable » regroupe les efforts collectifs que déploient deux directions générales, Recherche et Politiques, et l'Administration du rétablissement agricole des Prairies pour aider le secteur à mettre au point et à commercialiser des produits et procédés concurrentiels d'une manière qui soit durable.

Le Cadre formera l'assise des futurs documents du printemps sur la planification et les priorités, ainsi que des rapports de l'automne sur la performance, en plus de constituer un bon outil pour guider les discussions stratégiques avec l'industrie et les provinces sur les priorités de l'heure. En



mettant en évidence les liens entre les dépenses et les objectifs fédéraux, il permettra à tous les partenaires de mieux comprendre les retombées des programmes du Ministère. Il en résultera un climat plus propice aux discussions stratégiques sur l'affectation des ressources, les priorités et les résultats.

Champs d'activité proposés

Les champs d'activité retenus correspondent aux domaines où le fédéral joue un rôle important dans le secteur agricole et agroalimentaire. Nous croyons aussi qu'ils reflètent la valeur que l'industrie attache à notre intervention. Au cours du prochain exercice, nous donnerons à nos clients l'occasion de se

prononcer sur l'orientation envisagée à l'intérieur de chaque champ d'activité.

1. Croissance des marchés

Le Ministère s'occupe de croissance des marchés parce que le fédéral est en mesure d'épauler efficacement le secteur dans ses efforts visant à accroître ses ventes au pays et à l'étranger. La négociation des accords commerciaux internationaux aide ce dernier à accéder à de nombreux marchés étrangers qui, autrement, seraient bloqués par des obstacles techniques et non techniques au commerce. De même, les vastes moyens dont dispose le fédéral sur la scène internationale, grâce en particulier à des organismes comme la Commission canadienne du blé et aux ambassades

canadiennes, nous permettent d'aider le secteur à tirer profit d'une foule de débouchés internationaux.

Au Canada même, le Ministère joue un rôle de premier plan pour ce qui est de préparer les entreprises canadiennes de toutes les régions du pays à soutenir efficacement la concurrence sur les marchés intérieurs et extérieurs. Il est également bien placé pour collaborer avec les partenaires de tout le pays à l'élaboration d'approches nationales de l'expansion et du développement des marchés.

2. Base solide pour le secteur et les collectivités rurales

Une base solide pour le secteur et les collectivités rurales représente un autre champ d'activité clé pour AAC. Qui mieux que le gouvernement fédéral pourrait réunir les provinces et l'industrie pour élaborer un cadre national équitable et efficient de gestion des risques financiers? Une telle approche favorise une répartition équitable des fonds fédéraux entre les provinces et elle a débouché sur l'élaboration de programmes fondés sur des principes qui sont acceptés dans tout le pays. De même, le fédéral est bien placé pour aider le secteur à s'adapter à un contexte commercial en pleine évolution, en misant pour ce faire sur des programmes de portée nationale, mais aussi sur des approches régionales qui profitent des leçons apprises ailleurs au pays. Dans le cadre de ce champ d'activité, nous veillons également à ce que les programmes, avantages et services offerts à tous les Canadiens soient accessibles dans les régions rurales.

3. Innovation pour un environnement durable

L'innovation pour un environnement durable constitue un champ d'activité essentiel du Ministère en raison des avantages indiscutables que présente une approche nationale de la recherche et du développement. Notre réseau de centres de recherches de classe mondiale nous permet de regrouper les recherches spécialisées en un petit nombre d'endroits, tout en produisant des avantages pour les autres régions du pays. Ces avantages débordent la viabilité économique du secteur pour inclure la durabilité des ressources dont il dépend.

Grâce à la spécialisation et au calibre élevé de nos travaux de recherche, nous sommes à même d'attirer des compétences de calibre mondial. Comme notre approche a fait ses preuves, le secteur privé est plus enclin à partager les coûts de notre effort national de recherche. Sa participation accrue, y compris sur le plan financier, augmente notre capacité de produire des solutions innovatrices au profit du secteur.

4. Salubrité et qualité des produits

Le fédéral joue un rôle de premier plan dans la réglementation de la salubrité et de la qualité des produits, car beaucoup d'avantages découlent de l'uniformité des règlements à l'échelle nationale et d'une approche harmonisée de leur mise en application. La création de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et la mise en place du Système canadien d'inspection des aliments représentent des pas importants dans cette direction.

L'adoption au Canada d'une approche plus harmonisée et mieux intégrée dans ce domaine abaissera les coûts d'inspection tout en renforçant notre capacité de satisfaire, voire de dépasser, les attentes des consommateurs canadiens, qui veulent des produits alimentaires salubres et de qualité élevée, et de réduire les fraudes sur les marchés. En même temps, notre système de renommée mondiale continue de faciliter notre commerce tant interprovincial qu'extérieur.

5. Politiques et services ministériels pour le 21^e siècle

Ce champ d'activité réunit les politiques et l'infrastructure ministérielles nécessaires pour faire en sorte qu'AAC remplisse son mandat de la façon la plus efficace et efficiente qui soit au profit des Canadiens, tout en créant pour ses employés un milieu de travail constructif. Les activités de gestion dans des domaines comme les ressources humaines, les finances et l'administration, les communications et l'examen des programmes s'inscrivent dans ce champ d'activité, mais il incombe à tous les employés de renforcer la capacité d'AAC d'obtenir des résultats au profit du secteur agricole et agroalimentaire et des contribuables canadiens.

IV. Information supplémentaire

Table des Matières

Authorités

1. Sommaire des autorisations du Budget des dépenses 1997-1998 62
2. Lois appliquées par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire 63

Organisation et personnes ressources

3. Organigramme du Ministère de l'Agriculture et l'Agroalimentaire 64
4. Références 65

Information financière

5. Dépenses prévues par organisation et activité 1997-1998 67
6. Coût net prévu pour le Ministère par activité pour 1997-1998 68
7. Subventions et contributions par activité 69
8. Détails des subventions et contributions par activité 70
9. Dépenses en capital contrôlées par activité. 72
10. Détails de projets d'immobilisations contrôlées, par activité 72
11. Détails des besoins financiers du Ministère par article 73
12. Besoins en personnel par activité 74
13. Recettes non fiscales à valoir sur le Trésor par activité 75
14. Recettes non fiscales à valoir sur le Trésor par source 75
15. Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel — État de l'exploitation et de l'évolution de la situation financière 76
16. Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains — État de l'exploitation et de l'évolution de la situation financière 76

Authorités

1. Sommaire des autorisations du Budget des dépenses 1997-1998

Crédit	(en milliers de dollars)	Budget des dépenses principal: 1997-1998	Budget des dépenses principal: 1996-1997
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire			
1	Dépenses de fonctionnement	564 428	576 883
5	Dépenses en capital	46 254	51 660
10	Subventions et contributions	256 274	278 710
(L)	Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire - Traitement et allocation pour automobile	49	49
(L)	Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole - Programme de la protection du revenu	-	2 000
(L)	Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole - Programme d'assurance-récolte	210 200	207 000
(L)	Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole - Régime d'assurance-revenu brut	-	63 000
(L)	Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole - Programmes de transition pour les viandes rouges	3 033	3 100
(L)	Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole - Fonds de développement Canada/Nouvelle-Écosse pour le secteur pomicole	130	-
(L)	Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole - Programmes complémentaires de sécurité du revenu	92 344	-
(L)	Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole - Programme de refinancement de la dette du Nouveau-Brunswick de 1994	120	160
(L)	Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole - Compte de stabilisation du revenu net	209 900	187 000
(L)	Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole - Programme complémentaire pour le secteur des cultures	200	104 500
(L)	Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole - Programme d'innovation en agroalimentaire	19 900	19 600
(L)	Prêts garantis en vertu de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative	4 000	4 000
(L)	Prêts garantis en vertu de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes	1 500	1 500
(L)	Subventions aux offices établis conformément à la Loi sur les offices des produits agricoles	200	200
(L)	Paiements relatifs à la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies	25 000	25 000
(L)	Paiements relatifs à la Loi sur les paiements de transition du grain de l'Ouest	-	400 000
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	70 082	65 635
(L)	Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains	(1 006)	(778)
Total pour le Ministère		1 502 608	1 989 219

2. Lois appliquées par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Le Ministre assume l'entière responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

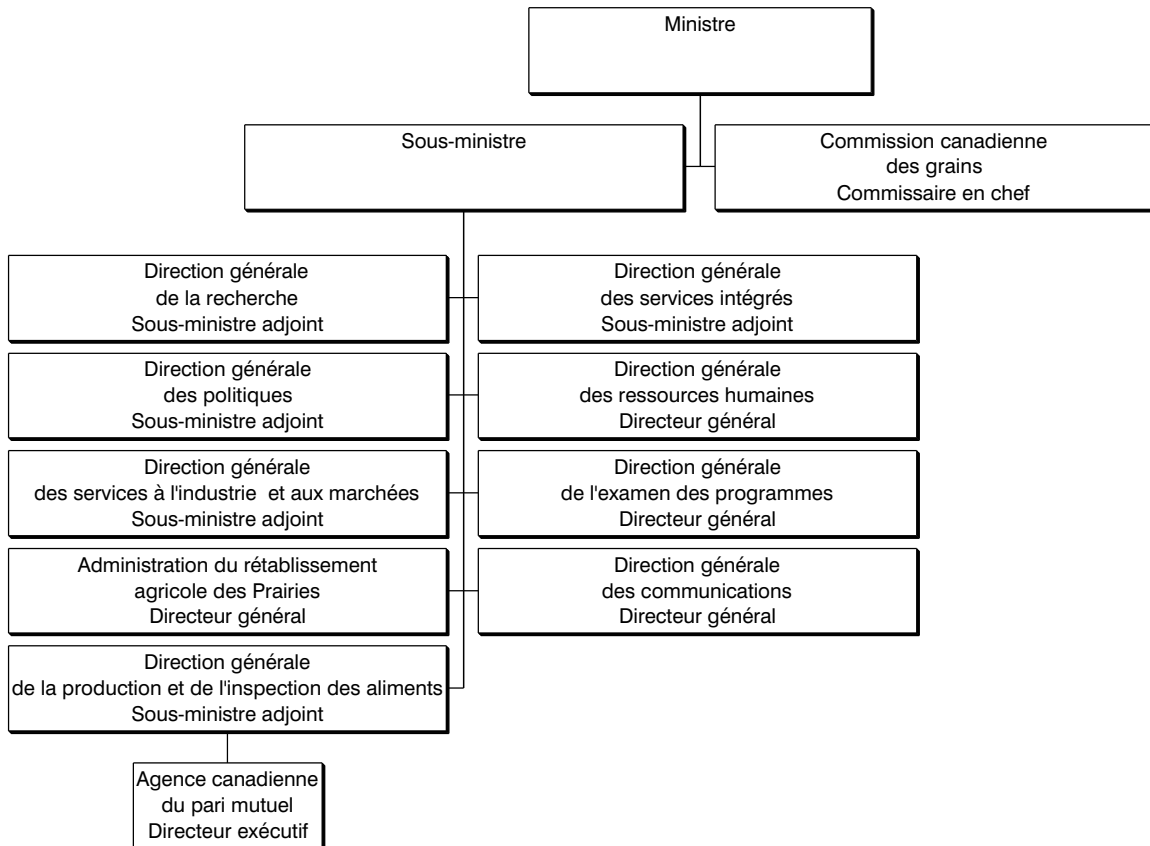
Loi sur le paiement anticipé des récoltes	L.R.C., 1985, ch. C-49, modifiée
Loi sur l'Office des produits agricoles (inopérante)	L.R.C., 1985, ch. A-4, modifiée
Loi sur la vente coopérative des produits agricoles	L.R.C., 1985, ch. A-5, modifiée
Loi sur la commercialisation des produits agricoles	L.R.C., 1985, ch. A-6, modifiée
Loi sur la généalogie des animaux	L.R.C., 1985, ch. 8 (4e suppl.), modifiée
Loi sur les produits agricoles au Canada	L.R.C., 1985, ch. 20 (4e suppl.), modifiée
Loi sur les grains du Canada	L.R.C., 1985, ch. G-10, modifiée
Loi sur la Commission canadienne du lait	L.R.C., 1985, ch. C-15, modifiée
Loi sur la Commission canadienne du blé	L.R.C., 1985, ch. C-24, modifiée
Loi sur la dissolution de la société Canagrex (inopérante)	L.C., 1987, ch. 38, S-6
Loi sur le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	L.C., 1994, ch. 38, modifiée
Loi sur les stations agronomiques	L.R.C., 1985, ch. E-16, modifiée
Loi sur la Société du crédit agricole	L.C., 1993, ch. 14, modifiée
Loi sur l'examen de l'endettement agricole	L.R.C., 1985, ch. 25 (2e suppl.), modifiée
Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative	L.R.C., 1985, ch. 25 (3e suppl.), modifiée
Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles	L.R.C., 1985, ch. F-3, modifiée
Loi sur la protection du revenu agricole	L.C., 1991, ch. 22, modifiée
Loi sur les offices des produits agricoles	L.R.C., 1985, ch. F-4, modifiée
Loi sur les aliments du bétail	L.R.C., 1985, ch. F-9, modifiée
Loi sur les engrais	L.R.C., 1985, ch. F-10, modifiée
Loi sur les marchés de grain à terme	L.R.C., 1985, ch. G-11, modifiée
Loi sur l'inspection du foin et de la paille (inopérante)	L.R.C., 1985, ch. H-2, modifiée
Loi sur la santé des animaux	L.C., 1990, ch. 21, modifiée
Loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme (inopérante)	L.R.C., 1985, ch. L-10, modifiée
Loi sur l'inspection des viandes	L.R.C., 1985, ch. 25 (1er suppl.), modifiée
Loi sur la protection des obtentions végétales	L.C., 1990, ch. 20, modifiée
Loi sur la protection des végétaux	L.C., 1990, ch. 22, modifiée
Loi sur le rétablissement agricole des Prairies	L.R.C., 1985, ch. P-17, modifiée
Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies	L.R.C., 1985, ch. P-18, modifiée
Loi sur les semences	L.R.C., 1985, ch. S-8, modifiée

Le Ministre partage la responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

Code criminel — article 204	L.R.C., 1985, ch C-46, modifié (ministre de la Justice et solliciteur général du Canada)
Loi sur le ministère des Affaires extérieures et du Commerce international — alinéa 10(2)e)	L.R.C., 1985, ch E-22, modifiée (ministre des Affaires extérieures)
Loi sur les aliments et drogues — articles 2 et 27	L.R.C., 1985, ch F-27, modifiée (ministre de la Santé)
Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation	L.R.C., 1985, ch C-38, modifiée (ministre de l'Industrie)

Organisation et personnes ressources

3. Organigramme du Ministère de l'Agriculture et l'Agroalimentaire



4. Références

Renseignements généraux	<p>Agriculture et Agroalimentaire Canada 930, avenue Carling, Ottawa (Ontario) K1A 0C5 (613) 759-1000</p> <p>Réseau World Wide Web : http://www.agr.ca</p> <p>Telnet : www.agr.ca (login : guest)</p> <p>Systeme d'affichage électronique : National : 1-800-234-4410 Ottawa : (613) 759-1100</p> <p>Boîte vocale ou télécopieur : National: 1-800-234-2222 Ottawa: (613) 759-6650</p>
Activité Recherche et développement agricoles	<p>Dr Brian Morrissey, sous-ministre adjoint, Direction générale de la recherche, 930, avenue Carling, Ottawa (Ontario) K1A 0C5 (613)759-7794</p>
Activité Inspection et réglementation	<p>Dr Art Olson, sous-ministre adjoint, Direction générale de la production et de l'inspection des aliments, 59, promenade Camelot, Nepean (Ontario) K1Y 069 (613) 952-8000</p> <p>Elizabeth Massey, directrice exécutive, Agence canadienne du pari mutuel, 62, Auriga Drive, Nepean (Ontario) K2E 7W6 (613) 998-4922</p>
Activité Services à l'industrie et aux marchés	<p>Diane Vincent, sous-ministre adjoint, Direction générale des services à l'industrie et aux marchés, 930, avenue Carling, Ottawa (Ontario) K1A 0C5 (613) 759-7561</p> <p>Dr C. McIsaac, président, Conseil national des produits agricoles, 270, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1P 6L4 (613) 995-6752</p>

Activité Programmes économiques en agriculture et politiques	David Oulton, sous-ministre adjoint, Direction générale des politiques, 930, avenue Carling, Ottawa (Ontario) K1A 0C5 (613) 759-7321
Activité Rétablissement, viabilité et développement des Prairies rurales	Bernie Sonntag, directeur général, Administration du rétablissement agricole des Prairies, CIBC Tower, 301-1800 Hamilton Street, Regina (Saskatchewan) S4P 4L2 (306) 780-6545
Activité Commission canadienne des grains	M. E. Wakefield, commissaire en chef, 303 rue Main, piPce 600, Winnipeg (Manitoba) R3C 3G8 (204) 983-2735
Activité Gestion et services intégrés	Andrew Graham, sous-ministre adjoint , Direction générale des services intégrés, 930, avenue Carling, Ottawa (Ontario) K1A 0C5 (613) 759-6802
	Jane Roszell, directrice générale, Direction générale des ressources humaines, 930, avenue Carling, Ottawa (Ontario) K1A 0C5 (613) 759-1196
	George Shaw, directeur général (intérimaire), Direction générale des communications, 930, avenue Carling, Ottawa (Ontario) K1A 0C5 (613) 759-7965
	Elaine Lawson, directrice générale, Direction générale de l'examen des programmes, 930, avenue Carling, Ottawa, (Ontario) K1A 0C5 (613) 759-6500
Commission canadienne du lait	1525, avenue Carling, pièce 300, Ottawa (Ontario) K1A 0Z2 (613) 998-9490
Société du crédit agricole	P.O. Box 4320, 1800 Hamilton Street, Regina (Saskatchewan) S4P 4L3 (306) 780-8100
Commission canadienne du blé	P.O. Box 816, Winnipeg (Manitoba) R3C 2P5 (204) 983-3421

Information financière

5. Dépenses prévues par organisation et activité 1997-1998 (en millions de dollars)

Organisation	Activité							Totaux
	Recherche et développement agricoles	Inspection et réglementation	Programmes économiques en agriculture et politiques	Services à l'industrie et aux marchés	Rétablissement, viabilité et développement des Prairies rurales	Gestion et services intégrés	Commission canadienne des grains	
Direction générale de la recherche	255,1							255,1
Direction générale de la production et de l'inspection des aliments ⁽¹⁾		221,2						221,2
Direction générale des politiques			751,4					751,4
Direction générale des services à l'industrie et aux marchés				124,2				124,2
Conseil national des produits agricoles				2,3				2,3
Administration du rétablissement agricole des Prairies					64,5			64,5
Haute direction						5,7		5,7
Direction générale de l'examen des programmes						2,5		2,5
Direction générale des ressources humaines						10,3		10,3
Direction générale des services intégrés ⁽²⁾						61,1		61,1
Direction générale des communications						5,3		5,3
Commission canadienne des grains ⁽³⁾							(1,0)	(1,0)
Total partiel	255,1	221,2	751,4	126,5	64,5	84,9	(1,0)	1 502,6
Plus: Projets à approuver								254,6
Dépenses nettes prévues								1 757,2

- (1) L'agence canadienne du pari mutuel fait partie de la Direction générale de la production et de l'inspection des aliments (DGPIA), mais elle est financée au moyen d'un fonds renouvelable. Ce fonds n'est pas compris dans le total.
- (2) Les ressources identifiées pour la Direction générale des services intégrés comprend 30,5 millions de dollars qui seront dépensés au nom d'autres directions générales, y compris les coûts reliés aux subventions représentatives de taxes et les Programmes incitatifs à la retraite anticipée et au départ anticipé.
- (3) La commission canadienne des grains (CCG) est financée au moyen d'un fonds renouvelable. Le montant compris ici est (l'excédent) ou le déficit du fonds renouvelable.

6. Coût net prévu pour le Ministère par activité pour 1997-1998 (en millions de dollars)

Activité	Frais de fonctionnement	Dépenses en capital contrôlées	Subventions et contributions votées	Sous-total : Dépenses votées brutes	Subventions et contributions législatives*	Dépenses brutes totales	Moins : Recettes à valoir sur les Crédits	Dépenses nettes totales
Recherche et développement agricoles	216,5	36,9	1,7	255,1	-	255,1	-	255,1
Inspection et réglementation	282,4	5,2	6,3	293,9	-	293,9	72,7	221,2
Programmes économiques en agriculture et politiques	50,3	-	192,2	242,5	512,9	755,4	4,0	751,4
Services à l'industrie et aux marchés	42,8	-	50,0	92,8	33,7	126,5	-	126,5
Rétablissement, viabilité et développement des Prairies rurales	48,9	-	6,1	55,0	19,9	74,9	10,4	64,5
Gestion et services intégrés	80,7	4,2	-	84,9	-	84,9	-	84,9
Commission canadienne des grains	50,2	-	-	50,2	-	50,2	51,2	(1,0)
Total partiel	771,8	46,3	256,3	1 074,4	566,5	1 640,9	138,3	1 502,6
Plus : Coûts des services dispensés par d'autres ministères								51,1
Projets à approuver								254,6
Moins: Recettes versée au Trésor								160,1
Coût net prévu pour le Ministère								1 648,2

* Les prévisions budgétaires législatives ne comprennent pas les contributions aux régimes d'avantages sociaux de 4s employés et ni les indemnités du Ministre. Celles-ci sont affectées aux dépenses opérationnelles.

7. Subventions et contributions par activité (en millions de dollars)

	Prévues 1996-1997*	Prévues 1997-1998
SUBVENTIONS		
Recherche et développement agricoles	1,0	1,0
Programmes économiques en agriculture et politiques	81,1	30,1
Services à l'industrie et aux marchés	0,2	0,2
Rétablissement, viabilité et développement des Prairies rurales	709,0	-
Total des subventions	791,3	31,3
CONTRIBUTIONS		
Recherche et développement agricoles	0,8	0,7
Inspection et réglementation	6,0	6,3
Programmes économiques en agriculture et politiques	937,0	675,0
Services à l'industrie et aux marchés	97,6	83,5
Rétablissement, viabilité et développement des Prairies rurales	47,3	26,0
Total des contributions	1 088,7	791,5
Total des subventions et contributions	1 880,0	822,8

* Tient compte des changements apportés lors de la mise à jour en cours d'exercice.

8. Détails des subventions et contributions par activité (en milliers de dollars)

	Prévues 1996-1997*	Prévues 1997-1998
SUBVENTIONS		
Recherche et développement agricoles		
Subventions aux fins de recherches agricoles dans les universités et dans d'autres organisations scientifiques au Canada	999	999
Programmes économiques en agriculture et politiques		
Subventions aux particuliers et aux organisations à l'appui de la réforme du transport du grain	59 200	10 029
Subventions aux organisations dans le cadre des Programmes complémentaires de sécurité du revenu	4 556	3 000
Subventions aux organisations afin de faciliter le développement rural et l'adaptation du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire	17 000	17 000
Subventions aux personnes, sociétés, entreprises et associations coopératives en vertu du Programme de subvention à l'aide en orientation spécialisée	100	25
Services à l'industrie et aux marchés		
(L) Subventions aux offices établis conformément à la Loi sur les offices des produits agricoles	200	200
Rétablissement, viabilité et développement des Prairies rurales		
Subventions aux organisations dont les activités appuient l'aménagement et la conservation des sols et de l'eau	38	38
Gestion et services intégrés		
Subventions à des particuliers pour leur participation à la diffusion nationale de l'information agricole fédérale	3	3
Subventions actuellement non requises	709 228	-
Total des subventions	791 324	31 294
CONTRIBUTIONS		
Recherche et développement agricoles		
Contributions à l'appui des organisations participant à la recherche et au développement agricoles	791	715
Inspection et réglementation		
Indemnités pour animaux abattus aux termes de la Loi sur la santé des animaux	3 485	385
Contributions aux provinces, conformément aux Règlements sur l'indemnisation des propriétaires d'animaux qui meurent de la rage édictés par le gouverneur en conseil, de montants ne dépassant pas les deux cinquièmes des montants versés par les provinces aux propriétaires d'animaux morts des suites de la rage	112	112
Indemnités, selon les conditions approuvées par le gouverneur en conseil, aux propriétaires d'animaux morts des suites de la fièvre charbonneuse	7	7
Contributions en vertu du Programme national de contributions à l'adaptation à l'analyse des risques et à la maîtrise des points critiques	2 000	5 750
Programmes économiques en agriculture et politiques		
(L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole - Programme d'assurance-récolte	207 000	210 200
(L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole - Compte de stabilisation du revenu net	187 000	209 000

	Prévues 1996-1997*	Prévues 1997-1998
(L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole - Programme complémentaire pour le secteur des cultures	104 500	200
(L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole - Programme de refinancement de la dette du Nouveau-Brunswick de 1994	160	120
(L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole - Fonds de développement Canada/Nouvelle-Ecosse pour le secteur pomicole	-	130
(L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole - Programmes complémentaires de sécurité du revenu	143 580	92 344
Paiements versé au agriculteurs pour des produits agricoles par le gouverneur en conseil en vertu de la Loi sur la protection du revenu agricole	173 300	140 600
Contributions en vertu du Programme canadien de gestion d'entreprises agricoles	10 000	10 000
Contribution à la Société de l'usine-pilote de protéines, d'huiles et d'amidon	2 600	2 700
Contributions au Programme des 4-H et au Programme national de sécurité à la ferme	1 535	1 550
Contributions en vertu du Programme canadien d'agro-infrastructure	10 640	3 860
Contributions en vertu du Programme de planification d'entreprises agricoles	3 300	3 400
Services à l'industrie et aux marchés		
(L) Prêts garantis en vertu de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes	1 500	1 500
(L) Prêts garantis en vertu de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative	4 000	4 000
(L) Paiements relatifs à la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies	25 000	25 000
(L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole - Programmes de transition pour les viandes rouges	-	3 033
Contribution à l'égard du Programme de prêts basés sur le prix des produits agricoles	20 000	20 000
Contribution à l'égard du processus d'examen de l'endettement agricole	2 280	760
Contributions en vertu du Programme de commerce agroalimentaire 2000	13 124	13 042
Initiatives en vertu des ententes sur le développement économique et régional	7 124	4 300
Aide en vue de l'ajustement à long terme de l'industrie de l'horticulture	989	379
Contributions au titre du Programme d'accroissement des liquidités pour les récoltes de 1996	22 500	11 500
Rétablissement, viabilité et développement des Prairies rurales		
(L) Paiements relatifs à la Loi sur la protection du revenu agricole - Programme d'innovation en agroalimentaire	19 600	19 900
Entente de partenariat Canada/Manitoba sur l'infrastructure hydraulique des municipalités pour la diversification de l'économie rurale	2 910	1 055
Contributions aux agriculteurs et éleveurs véritables, aux groupements d'agriculteurs et aux petites communautés du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la région de la Rivière-de-la-Paix en Colombie-Britannique pour la mise en place de sources d'approvisionnement fiables en eau	6 458	5 060
Gestion et services intégrés		
Contribution au Conseil de la sécurité à l'appui de la Semaine nationale de la sécurité à la ferme	55	5
Contributions actuellement non requises	113 178	-
Total des contributions	1 088 678	791 507
Total des subventions et des contributions	1 880 002	822 801

* Tient compte des changements apportés lors de la mise à jour en cours d'exercice.

9. Dépenses en capital contrôlées par activité (en millions de dollars)

Activités	Prévues 1996-1997*	Prévues 1997-1998	Prévues 1998-1999	Prévues 1999-2000
Recherche et développement agricoles	37,9	36,9	40,7	36,7
Inspection et réglementation	14,6	5,2	1,0	1,0
Gestion et services intégrés	2,5	4,2	-	-
Total	55,0	46,3	41,7	37,7

* Tient compte des changements apportés lors de la mise à jour en cours d'exercice.

10. Détails de projets d'immobilisations contrôlées, par activité (en millions de dollars)

Projets	Coût total estimatif actuel	Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 1997	Dépenses prévues 1997-1998	Exercices futurs
Recherche et développement agricoles				
Établissement pour porcs, Lennoxville (Québec)	6,3	0,8	4,4	1,1
Rénovation et regroupement des établissements à Saskatoon (Saskatchewan)	38,0	21,5	15,4	1,1
Inspection et réglementation				
Laboratoire virologique, Winnipeg (Manitoba)	66,4	59,1	7,3	-
Projets d'immobilisations en cours d'élaboration de 5 000 000\$ ou plus	120,4	2,5	14,2	103,7
Projets d'immobilisations en cours d'élaboration de 5 000 000\$ ou moins			5,0	
Total des dépenses en capital contrôlées 1997-1998			46,3	

11. Détails des besoins financiers du Ministère par article (en millions de dollars)

	Prévues 1996-1997	Prévues 1997-1998	Prévues 1998-1999	Prévues 1999-2000
Personnel				
Traitements et salaires	485,9	448,1	448,2	446,7
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	73,0	78,2	78,3	78,0
	558,9	526,3	526,5	524,7
Biens et services				
Transport et communications	32,7	37,0	23,0	23,7
Information	4,3	4,5	3,4	3,1
Services professionnels et spéciaux	73,6	77,7	48,0	42,7
Locations	7,4	7,0	6,0	5,8
Achat de services de réparation et d'entretien	14,1	11,9	9,1	9,1
Services publics, matériaux et fournitures	45,6	55,7	40,7	39,5
Autres subventions et paiements	0,5	15,5	14,2	14,2
	178,2	209,3	144,4	138,1
Capital	89,8	82,5	78,4	74,3
 Paiements de transfert				
Votés	278,7	256,3	192,1	121,7
Législatifs	1 017,1	566,5	562,5	438,9
	1 295,8	822,8	754,6	560,6
Total partiel	2 122,7	1 640,9	1 503,9	1 297,7
 Changements apportés lors de la mise à jour en cours d'exercice.	646,8			
 Projets à approuver		254,6	235,7	309,2
Dépenses brutes prévues	2 769,5	1 895,5	1 739,6	1 606,9
 Moins recettes à valoir sur les Crédits:				
Recettes à valoir sur le Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel	14,5	14,1	14,2	14,2
Recettes à valoir sur le Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains	51,8	51,2	50,7	49,9
Inspection et réglementation	56,0	58,6	58,6	58,6
Programmes économiques en agriculture et politiques	1,3	4,0	4,0	4,0
Rétablissement, viabilité et développement des Prairies rurales	9,9	10,4	10,9	10,9
Total partiel	133,5	138,3	138,4	137,6
Dépenses nettes prévues	2 636,0	1 757,2	1 601,2	1 469,3

12. Besoins en personnel par activité (en équivalents temps plein)

Activité	Prévues 1996-1997	Prévues 1997-1998	Prévues 1998-1999	Prévues 1999-2000
Recherche et développement agricoles	2 639	2 314	2 314	2 314
Inspection et réglementation	4 112	4 006	3 588	3 586
Programmes économiques en agriculture et politiques	595	555	555	555
Services à l'industrie et aux marchés	449	437	437	437
Rétablissement, viabilité et développement des Prairies rurales	743	698	693	693
Gestion et services intégrés	755	726	726	726
Commission canadienne des grains	764	745	746	739
Total	10 057	9 481	9 059	9 050

13. Recettes non fiscales à valoir sur le Trésor par activité (en millions de dollars)

Activité	Prévues 1996-1997	Prévues 1997-1998	Prévues 1998-1999	Prévues 1999-2000
Recherche et développement agricoles	2,8	7,7	8,1	6,8
Inspection et réglementation	0,2	0,5	0,5	0,5
Programmes économiques en agriculture et politiques	33,7	4,0	4,0	4,0
Services à l'industrie et aux marchés	5,6	5,5	5,4	5,5
Rétablissement, viabilité et développement des Prairies rurales	1,7	1,6	1,8	1,8
Gestion et services intégrés *	166,3	140,8	106,0	81,0
Total	210,3	160,1	125,8	99,6

* Presque toutes les recettes de Gestion et services intégrés sont rendements des investissements de la Société du crédit agricole et de la Commission canadienne du lait qui sont versés au Trésor par Agriculture et Agroalimentaire Canada.

14. Recettes non fiscales à valoir sur le Trésor par source (en millions de dollars)

Source	Prévues 1996-1997	Prévues 1997-1998	Prévues 1998-1999	Prévues 1999-2000
Rendement des investissements *	167,4	141,8	106,8	81,9
Privilèges, licences et permis	2,5	0,1	0,1	0,1
Produits des ventes	0,1	0,1	0,1	0,1
Produits de la vente de biens de l'État	1,0	4,4	3,8	1,9
Services et droits d'utilisation des services	4,1	8,1	8,2	8,2
Remboursement des dépenses des exercices précédents	34,4	0,9	0,9	0,9
Rajustement des CAFE de l'exercice précédent	0,7	0,7	0,7	0,7
Autres recettes non fiscales	0,1	4,0	5,2	5,8
Total	210,3	160,1	125,8	99,6

* Presque toutes les recettes de rendements des investissements viennent de la Société du crédit agricole et de la Commission canadienne du lait et sont versés au Trésor par Agriculture et Agroalimentaire Canada.

15. Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel — État de l'exploitation et de l'évolution de la situation financière (en millions de dollars)

	Prévues 1997-1998
Recettes	14,1
Dépenses	14,0
Excédent (Déficit)	0,1
Moins: Éléments hors caisse compris dans le calcul du bénéfice de fonctionnement	-
Plus: Nouvelles acquisitions d'immobilisations	0,1
Total des prévisions — besoins de trésorerie nets	-
Montant prévu de l'autorisation non utilisée au 1 ^{er} avril 1997 *	3,3
Moins: Budget des dépenses principal de 1997-1998 — besoins de trésorerie nets	-
Montant prévu de l'autorisation non utilisée au 1 ^{er} avril 1998	3,3

Nota: Une marge de crédit de deux millions de dollars a été approuvée comme montant maximum qui peut être prélevé sur le Trésor en tout temps. La somme de l'autorisation disponible est comprise dans le montant.

16. Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains — État de l'exploitation et de l'évolution de la situation financière (en millions de dollars)

	Prévues 1997-98
Recettes	51,2
Dépenses	51,6
Excédent (Déficit)	(0,4)
Moins: Éléments hors caisse compris dans le calcul du bénéfice de fonctionnement	2,5
Plus: Nouvelles acquisitions d'immobilisations	1,1
Total des prévisions — besoins de trésorerie nets	(1,0)
Montant prévu de l'autorisation non utilisée au 1 ^{er} avril 1997	13,9
Moins: Budget des dépenses principal de 1997-1998 — besoins de trésorerie nets	(1,0)
Montant prévu de l'autorisation non utilisée au 1 ^{er} avril 1998 *	14,9

Nota: Une marge de crédit de douze millions de dollars a été approuvée comme montant maximum qui peut être prélevé sur le Trésor en tout temps. La somme de l'autorisation disponible est comprise dans le montant.